



COMMUNE DE COMMUGNY

Rapport de gestion de la Municipalité



ANNEE 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION 2020

1. Autorités

Conseil communal	p. 4
Municipalité	p. 9

2. Gestion

Dicastère de Mme Odile Decré	p. 12
Dicastère de M. Yves Hermanjat	p. 28
Dicastère de M. Michel Golay	p. 32
Dicastère de M. Pierre Maillebiau	p. 38
Dicastère de M. Harry Schaub	p. 42

3. Conclusion	p. 47
----------------------	--------------

Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil communal année 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de :

- l'article 93c de la *Loi sur les Communes* du 28 février 1956 (LC – rsv 175.11, état au 01.09.2018),
- l'article 34 du *Règlement sur la comptabilité des Communes* du 14 décembre 1979 (RCCom – rsv 175.31.1, état au 01.07.2006),
- l'article 93 du *Règlement du Conseil communal de Commugny* du 28 mars 2018,

la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport de gestion ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020.

Les comptes ont été présentés à la Commission de gestion le 26 avril 2021 et transmis dans leur version définitive préalablement le 20 avril 2021. Les commentaires sur les comptes ont été donnés à la Commission le 27 mai 2021.

Le rapport de gestion a été transmis au Bureau du Conseil communal et à la Commission de gestion en date du 31 mai 2021. Le Bureau a reçu les comptes 2020 le même jour.

Les comptes de l'exercice sont présentés et commentés séparément.

1. AUTORITÉS

Conseil communal - Composition du Conseil communal en 2020

Afanou Kokouda	Flesher Daniel	Marzari Lisset
Alonso Ilona	Gilliéron Guillaume	Naegeli Marianne
Ansermet Agnès	Gilliéron Rose-Marie	Owen David
Barbé Laurent (dès le 30.09.2020)	Gonthier Alain	Peter Christian
Bärtsch Christine	Gonthier Chantal	Piguet Laurence
Braun Danièle	Helmerts Nathalie	Reichmuth Nicolas
Braun René	Hess Alexandra	Rodieux Jean-Pierre
Broeksmit Wilbert	Hubble Martin	Sabti Karen
Buclin Suzanne	Kaltenrieder Norbert	Schmidt Michel (jusqu'au 24.06.2020)
Chablaix Raphaël	Karlsson Lis	Schuler Cyrill
Claris Charles	Keefer Thomas	Sharif Omar
Clerc Christophe	Künzler Marcel	Stahl Ernesto
Coulon Emmanuelle	Laterza Gabriele	Stanescu Luminita
De la Fuente Guillermo	Lowe Christian	Vora Samir
Decurnex Gonzalez Floriane	Luyet Michèle	Walter Geneviève (jusqu'au 30.09.2020)
Dehaynin Thierry	Mac Avock Peter	Weisskopf Emanuel
Dittli-Lemoing Thérèse	Madsen Jan	Williams Mark

Bureau du Conseil communal

2020	01.01-30.09.2020	01.10-31.12.2020
Présidence	Lowe Christian	Lowe Christian
Vice-président	Walter Geneviève	Decurnex Gonzalez Floriane
2ème vice-présidente	Decurnex Gonzalez Floriane	Ansermet Agnès
Secrétaire	Helmerts Nathalie	Helmerts Nathalie
Secrétaire suppléant	Vora Samir	Vora Samir
Scrutateurs	Marzari Lisset	Marzari Lisset
	Vora Samir	Vora Samir
Scrutateurs suppléants	Coulon Emmanuelle	Stanescu Luminita
	Ansermet Agnès	Bärtsch Christine
Huissier	Shabani Musli	Shabani Musli

Commissions/Délégations des membres du Conseil communal

Commission de gestion

01.07.2019-30.09.2020

Lis Karlsson

Lisset Marzari

Ernesto Stahl

Peter Mac Avock

Nicolas Reichmuth, Président

01.10.2020-30.06.2021

Lis Karlsson

Lisset Marzari

Ernesto Stahl, Président

Laurent Barbé

Christophe Clerc

Commission des finances

01.07.2019-30.09.2020

Christine Bärtsch

Floriane Decurnex-Gonzalez

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf, Président

Geneviève Walter

01.10.2020-30.06.2021

Christine Bärtsch

Floriane Decurnex-Gonzalez

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf, Président

Samir Vora

Commission en matière de recours d'impôts

Christian Peter, Président

Karen Sabti

Emanuel Weisskopf

Commission des constructions

Alain Gonthier

Lis Karlsson

Geneviève Walter (jusqu'au
30.09.2020)

Jan Madsen

Omar Sharif, Président

vacant

Commission pour l'aménagement du territoire

René Braun, Président

Suzanne Buclin

Floriane Decurnex-Gonzalez

Michel Schmidt

(jusqu'au 24.06.2020)

Guillaume Gilliéron

Marcel Künzler

Lisset Marzari

Marianne Naegeli

(dès le 28.10.2020)

Commission d'environnement

Kokouda Afanou

Ilona Alonso

Danièle Braun

Thomas Keefer

Marianne Naegeli, Présidente

Christian Peter

Ernesto Stahl

Commission des routes

Ilona Alonso

Agnès Ansermet, Présidente

Guillaume Gilliéron

Martin Hubble

Norbert Kaltenrieder

Jean-Pierre Rodieux

Samir Vora

Commission ad hoc motion pour amender le nouveau Règlement du Conseil communal

Martin Hubble	Cyrill Schuler
Norbert Kaltenrieder	Emanuel Weisskopf
Jean-Pierre Rodieux	

Commission ad hoc sur la pétition « Pour un développement harmonieux, adapté, réfléchi et mesuré de notre Commune »

Ilona Alonso	Floriane Decurnex	
	Gonzalez	Jean-Pierre Rodieux
Danièle Braun	Lisset Marzari	Michel Schmidt (jusqu'au 24.06.2020)
René Braun, Président	Marianne Naegeli	Omar Sharif

Commission ad hoc pour la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC - jusqu'au 09 décembre 2020)

Wilbert Broeksmit	Thérèse Dittli-Lemoing	Laurence Piguet
Christophe Clerc	David Owen	

Délégation au Conseil intercommunal de l'ASCOT

Kokouda Afanou	Nathalie Helmers
Agnès Ansermet	Laurence Piguet
Thérèse Dittli-Lemoing,	
Présidente	Christian Peter – suppléant
Guillermo de la Fuente	Luminita Stanescu - suppléante

Délégation au Conseil intercommunal de l'AJET

Kokouda Afanou	Lisset Marzari
Thérèse Dittli-Lemoing,	
Présidente	Laurence Piguet
Guillermo de la Fuente	Christian Peter – suppléant
Nathalie Helmers	Luminita Stanescu - suppléante

Délégation au Conseil intercommunal des SITSE

Agnès Ansermet	Geneviève Walter, Présidente (jusqu'au 30.09.2020)
René Braun	Jean-Pierre Rodieux (dès le 01.10.2020)
Martin Hubble	Norbert Kaltenrieder - suppléant
Christian Lowe	Jean-Pierre Rodieux (jusqu'au 30.09.2020)
Omar Sharif	Peter Mac Avock – suppléant (dès le 01.10.2020)

Délégation à la commission de gestion du Centre sportif Commugny-Coppet

Emmanuelle Coulon	Lisset Marzari
Daniel Flesher, Président	

Délégation au Conseil d'administration de Comita SA

Luyet Michèle

Le fonctionnement du Conseil communal a été impacté par la pandémie du Covid-19. La séance prévue le 25 mars 2020 a dû être annulée une semaine avant. Les Commissions ne pouvant pas se réunir jusqu'au 15 mai 2020, selon les restrictions imposées par le Canton de Vaud, le travail sur les préavis a dû être mis en attente, obligeant les Autorités à annuler également la séance du 13 mai 2020.

Une fois que la tenue des séances était à nouveau autorisée, le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19 a obligé l'Organe délibérant à organiser ses assemblées dans d'autres villages. En effet, les dimensions de notre salle communale ne répondaient pas aux consignes sanitaires en termes de distance (d'abord 2m entre chaque personne assise, puis 1,5m). Ainsi, les séances ont eu lieu dans les salles de certaines Communes de Terre-Sainte de plus grandes dimensions, soit le 24 juin à Founex, le 30 septembre à Chavannes-des-Bois, le 28 octobre à Chavannes-de-Bogis et le 9 décembre à Coppet. Lors de ces 4 séances, il a été :

▪ **entendu une présentation au sujet :**

- de la situation financière communale au 30 septembre 2020 ;

▪ **accepté :**

- les comptes et le rapport de gestion 2019,
- le budget 2021,
- l'Arrêté d'imposition pour l'année 2021,
- le crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier,
- le crédit extrabudgétaire de CHF 53'150.00 TTC pour la réfection du sol de la salle communale,
- le règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales,
- les nouveaux statuts de l'Organisation de la Protection civile de Nyon (ORPC) ;

▪ **examiné :**

- la proposition de la Commission ad hoc « chemin des Pins »,
- le soutien financier de Commugny à la campagne de l'initiative populaire vaudoise « SOS Communes » ;

▪ **enregistré :**

- l'interpellation « chemin des Pins » ;

▪ **nommé :**

- le Président du Conseil communal,
- le 1^{er} Vice-Président,
- le 2^{ème} Vice-Président,
- le Secrétaire du Conseil communal
- les Scrutateurs et leurs suppléants,
- les Membres de la Commission des finances,
- les Membres de la Commission de gestion.

SCRUTINS 2020 - Informations sur les votations et les élections

<u>Scrutin du 09 février 2020</u>				
<i>Election cantonale</i>				
Objet	Résultats	Electeurs inscrits	Nbre de votants	Participation
Conseil d'Etat - complémentaire		1'402	428	30.53%
<u>Scrutin du 09 février 2020</u>				
<i>Votations fédérales</i>				
Objets	Résultats	Electeurs inscrits	Nbre de votants	Participation
Davantage de logements abordables	NON	1'402	687	49.00%
Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle	OUI	1'402	686	48.93%
<u>Scrutin du 27 septembre 2020</u>				
<i>Votations fédérales</i>				
Objets	Résultats	Electeurs inscrits	Nbre de votants	Participation
Initiative de limitation	NON	1'432	993	69.34%
Loi sur la chasse, LChP	NON	1'432	993	69.34%
Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers	OUI	1'432	991	69.20%
Loi sur les allocations pour perte de gain	OUI	1'432	992	69.27%
Acquisition de nouveaux avions de combat	NON	1'432	992	69.27%
<u>Scrutin du 29 novembre 2020</u>				
<i>Votations fédérales</i>				
Objets	Résultats	Electeurs inscrits	Nbre de votants	Participation
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement	NON	1'428	789	55.25%
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre	NON	1'428	789	55.25%

Municipalité

Répartition des domaines d'activités

DICASTERES	DELEGUE MUNICIPAL
Administration générale (administration, RH, juridique, etc.) - Relations extérieures (AS TS, AS District, etc.) - Finances - Naturalisations - ARSCO SA – Régie des Eglises – Commission culturelle intercommunale	Mme Odile Decré, Syndique
Infrastructures - Routes - Mobilité - Transports publics - Gestion des déchets - SITSE - Cours d'eau - SDIS-TS – Espaces verts - Cimetière	M. Michel Golay, Municipal
Aménagement du territoire - Urbanisme - (Développement communal et régional, CIAT, Eco_Terre-Sainte, etc.) - Police des constructions - Bâtiments & Domaines communaux - Forêts	M. Yves Hermanjat, Municipal
Jeunesse & Education - ASCOT - AJET CESCOT - Clinique dentaire du District Culture – Tourisme	M. Pierre Maillebiau, Municipal
Sécurité (Police & Commission intercommunale de Police, ORPC) - Social (ARAS, Fondation La Côte, Centre funéraire, etc.) – Aînés - Informations communales - Animations communales - Sport (CS des Rojalets – Commission intercommunale des sports)	M. Harry Schaub, Municipal
VICE-SYNDIC	
01.07.2019-30.06.2020	M. Michel Golay et M. Pierre Maillebiau
01.07.2020-30.06.2021	M. Yves Hermanjat

La Municipalité s'est réunie à 43 reprises durant l'année 2020, pour des séances ordinaires de Municipalité (séances qui se sont tenues, depuis celle du 6 avril, à 17 heures).

Pendant une matinée, le 6 février 2020, la Municipalité s'est réunie pour une séance extra-muros, afin de pouvoir discuter plus spécifiquement de la révision du Plan d'affectation communal (PACom) de Commugny.

Commissions municipales

Commission de salubrité

Yves Hermanjat – Municipal

Marc Von Rotz – Médecin

Pierre Maillebiau – Municipal

Sylvain Faillétaz – Agriculteur

un représentant du Service Technique Intercommunal

Commission de naturalisation

Odile Decré – Syndique

Marianne Naegeli – Conseillère communale

Karen Sabti – Conseillère communale

Harry Schaub – Municipal

En 2020, ces Commissions n'ont pas été sollicitées et n'ont donc pas fonctionné.

Représentation auprès des organismes intercommunaux

Organisme	Comité de direction Conseil d'administration Conseil de fondation Comité exécutif Comité de pilotage	Municipal Délégué à l'AG Délégué au CI	Suppléant
AdCV – Association des Communes Vaudoises	<i>Pas de représentant</i>	Odile Decré	Yves Hermanjat
AJET – Association pour le réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte	Pierre Maillebiau	Harry Schaub	Michel Golay
ARAS – Association régionale d'actions sociales	<i>Pas de représentant</i>	Harry Schaub	Michel Golay
ARSCO SA	Odile Decré	Pierre Maillebiau	Tout autre membre de la Municipalité
ASCOT – Association scolaire de Terre-Sainte	Pierre Maillebiau	Harry Schaub	Michel Golay
Assemblée des Syndics de Terre-Sainte	Odile Decré	sans	sans
Assemblée des Syndics du District de Nyon	Odile Decré	sans	sans
CECOT – Conseil d'Etablissements scolaires de Terre-Sainte	Pierre Maillebiau	sans	sans
CIP- Caisse intercommunale de pension	<i>Pas de représentant</i>	Odile Decré	Tout autre membre de la Municipalité
Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon	<i>Pas de représentant</i>	Pierre Maillebiau	Tout autre membre de la Municipalité
Comita SA	Odile Decré	Pierre Maillebiau	Tout autre membre de la Municipalité
Commission intercommunale culturelle de Terre-Sainte	Odile Decré	sans	sans
Commission intercommunale de police et sécurité de Terre-Sainte	Harry Schaub	sans	sans
Commission intercommunale des sports de Terre-Sainte	Harry Schaub	sans	sans
Commission intercommunale du feu	Michel Golay	sans	sans
CIAT – Commission intercommunale pour l'aménagement du territoire TS	Yves Hermanjat	sans	sans
EICTS – Compostière de Terre-Sainte	Odile Decré Michel Golay	sans	sans
Fondation de La Côte	<i>Pas de représentant</i>	Harry Schaub	sans
Groupe de coordination des travaux routiers en TS	Michel Golay [Odile Decré]	sans	sans
Groupe de gestion transfrontalière du Greny	Michel Golay [Odile Decré]	sans	sans
ORPC – Organisation Régionale de protection civile	<i>Pas de représentant</i>	Harry Schaub	Michel Golay
Régie des Eglises	Odile Decré	sans	Tout autre membre de la Municipalité
Réseau Santé La Côte	<i>Pas de représentant</i>	Harry Schaub	Tout autre membre de la Municipalité
SADEC SA	<i>Pas de représentant</i>	Michel Golay	Tout autre membre de la Municipalité
SEDI – Service pour l'exploitation de la Déchetterie intercommunale	Michel Golay	sans	sans
SITSE – Services Industriels de Terre-Sainte & Environs	Michel Golay	Odile Decré	Harry Schaub
STI – Association pour un STI du District de Nyon	<i>Pas de représentant</i>	Yves Hermanjat	sans

Visite annuelle du Préfet : inspection administrative et politique de la Commune

L'inspection annuelle de la Commune, conformément à l'article 141 de la *Loi sur les Communes* (LC), a été effectuée par M. Jean-Pierre Deriaz, Préfet du district de Nyon, en date du 5 mars 2020. A l'occasion de cette visite, étaient présents M. Christian Lowe, Président du Conseil communal, les membres de la Municipalité, Mme Nicole Sereno-Régis, Secrétaire municipale, Mme Viviane Haenni, Préposée du Contrôle des habitants ainsi que de Mme Natacha Riccio, Boursière communale.

Lors de cette séance, Monsieur le Préfet a effectué un contrôle des différents registres et de la situation comptable de la Commune. Il a également souhaité s'enquérir sur les relations entre la Commune et les différents services cantonaux et parler, par exemple, des projets communaux en cours et à venir.

A l'issue de ce contrôle, M. Jean-Pierre Deriaz a attesté de la bonne gestion de la Commune et a relevé l'excellent travail effectué par les différents services de l'Administration communale ainsi que par le Bureau du Conseil communal.

Suite donnée aux observations sur la gestion maintenues par le Conseil communal en 2020, article 93 du Règlement du Conseil communal (en italique, les recommandations de la Commission de gestion).

1. Sur la base d'auditions de plusieurs Commissions, nous avons constaté une détérioration de la communication entre la Municipalité et ces Commissions, notamment dans le cadre d'études de préavis nécessitant du temps et une collecte d'informations. Nous suggérons que les Commissions soient impliquées dès le démarrage de projets.

La Municipalité présente généralement les préavis aux Commissions du Conseil communal quand ils sont aboutis. Il peut arriver que, suivant les demandes de l'une ou de l'autre des Commissions, la Municipalité décide de modifier son préavis.

Si la suggestion de la Commission de gestion est que la Municipalité prépare les préavis en collaboration avec la ou les Commissions qui auront à rapporter sur tel ou tel préavis, selon le cadre légal vaudois existant cela n'est pas possible. Elaborer ensemble un préavis serait de la cogestion et ce mode de fonctionnement n'est pas autorisé.

2. Concernant la Municipalité, nous suggérons que, pour chaque dicastère, un-e Municipal-e soit désigné-e en tant que suppléant-e afin d'assurer la continuation des dossiers en cours et la réalisation des projets dans un délai raisonnable. Ceci afin d'assurer un fonctionnement optimal de notre Municipalité.

La Municipalité actuelle n'a pas mis en œuvre cette suggestion de manière formelle, mais elle soutient cette proposition.

3. Concernant l'Administration communale, nous référant au rapport de gestion 2019 de la Municipalité où il est fait mention (page 14) des difficultés rencontrées par le personnel communal pour traiter des dossiers importants, nous recommandons la recherche rapide d'une solution. Sur ce sujet, nous rappelons avoir demandé depuis le rapport sur l'exercice 2018 (préavis 07/2019) l'établissement d'un cahier des charges pour chaque collaborateur/collaboratrice de la Commune, pour une meilleure efficience.

Les cahiers des charges existent et existaient déjà, mais nous avons indiqué à la Commission de gestion que nous souhaitons les « moderniser ». Cette « modernisation » n'a été réalisée que partiellement depuis, malheureusement, le contexte de travail lié à la pandémie – tant pour l'Administration que pour la Municipalité – ayant représenté une charge conséquente en 2020.

2. GESTION

DICASTÈRE DE ODILE DECRÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ressources humaines

Le personnel communal joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre Commune. Avec les années, les tâches augmentent et se complexifient et les compétences doivent être toujours plus pointues, en particulier pour le personnel administratif.

La Municipalité remercie les collaborateurs de la Commune pour leur engagement et leur travail de qualité. Commugny est l'une des trois plus grandes Communes de Terre-Sainte, non seulement par la surface de son territoire, mais également par le nombre de ses habitants, générant ainsi une quantité de travail importante pour nos employés.

La responsable RH au sein de l'Administration est notre Secrétaire municipale, Mme Nicole Sereno-Régis, qui transmet les ordres de la Municipalité à l'ensemble des collaborateurs de l'Administration, de la Voirie & Espaces verts, de la Conciergerie ainsi que de la Déchetterie intercommunale. Elle supervise les travaux en collaboration avec la Syndique et les Municipaux en charge des dicastères correspondants.

Covid-19 et plan de continuité de l'administration communale

Pendant cette année 2020, le Greffe municipal et le Responsable Environnement & Bâtiments ont été particulièrement sollicités pour mettre en œuvre le plan de continuité de l'administration (PCA) et le plan de protection pour les employés communaux, ainsi que par la communication à faire à l'ensemble des collaborateurs, tout au long de l'année, des différentes informations reçues de la Confédération et du Canton.

Employés communaux en 2020

Au 31 décembre 2020, 19 collaboratrices et collaborateurs, y compris notre apprenti, travaillaient pour la Commune de Commugny. Les jeunes engagés sur juillet-août pour les « jobs d'été » ne sont pas compris dans les 19 employés annoncés plus haut. Le tableau de la page 18 permettant d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des collaborateurs par service ainsi que de la masse salariale, sur trois ans, présente le total des chiffres par année.

Sur ces 19 employés, nous comptons 7 femmes et 12 hommes. Notre apprenti agent d'exploitation est principalement rattaché à la Voirie & Espaces verts. Etant donné le contexte compliqué de 2020, nous n'avons malheureusement pas pu engager d'apprenti/e employé/e de commerce pour la rentrée d'août 2020.

Nous n'avons pas eu de jubilaire en 2020.

La Municipalité et les employés communaux ont bien évidemment renoncé aux traditionnels repas (une grillade en été et un repas au restaurant en fin d'année), du fait de la situation sanitaire. Afin de remercier les collaborateurs pour leur engagement particulier en 2020 et de « compenser » l'absence de moment de convivialité (pas de cafés-croissants non plus), la Municipalité a offert des bons à utiliser auprès de certains commerces villageois peu avant Noël.

M. Mathieu Palma a rejoint notre Commune en janvier 2020, dans un premier temps à titre intérimaire, pour remplacer Mme Viviane Haenni, Préposée du Contrôle des habitants, en arrêt accident jusqu'à fin mars 2020. Dans le cadre du départ de M. Jérôme Ischi, Adjoint

administratif, au 31 mai 2020, M. M. Palma a poursuivi son activité pour la Commune toujours en intérimaire, mais en travaillant pour le Greffe municipal. Sa collaboration tant auprès du Contrôle des habitants que du Greffe municipal ayant donné entière satisfaction, M. M. Palma a été engagé définitivement en tant que nouvel Adjoint administratif. M. F. Bonnamour, de la Voirie & espaces verts, a quitté la Commune au 31 octobre 2020.

Formation continue du personnel communal

La situation sanitaire a également eu des effets sur la formation du personnel puisque presque tous les cours et formations prévus ont été annulés par les organisateurs.

Services communaux

L'**Administration générale**, sous la responsabilité de la Syndique, compte 7 personnes, soit : la Secrétaire municipale, l'Adjoint administratif, la Préposée au Contrôle des habitants et sa Suppléante, ainsi que le Technicien communal, l'Assistante administrative et enfin la Boursière.

Covid-19 et fonctionnement courant de l'Administration générale

2020 ayant été une année hors du commun, les collaborateurs de l'Administration communale, tous services confondus, ont dû traiter en urgence et en priorité les ordres et consignes des Autorités fédérales et cantonales. Pour les affaires courantes, il a fallu prioriser en fonction notamment des réorganisations de plusieurs services cantonaux. Certains dossiers communaux qui auraient besoin de bénéficier d'une réflexion et d'un travail de fond ont dû être mis en attente.

Le télétravail n'étant applicable que pour quelques rares collaborateurs, pour diverses raisons matérielles et pratiques, des équipes ont été formées avec des tournus de présence dans les bureaux.

Notre Administration a été impactée dans son fonctionnement par la pandémie à divers points de vue, surtout à l'occasion de la première vague de mi-mars à mi-mai :

- interdiction de recevoir physiquement le public entre le 16 mars et le 10 mai, avec le blocage de toutes les enquêtes publiques en cours et à démarrer ;
- mise en attente des procédures en cours auprès des instances supérieures ;
- difficultés à contacter les services cantonaux devant, eux aussi, assurer la protection de leurs collaborateurs ;
- retard pris dans le traitement des dossiers en cours ou à démarrer avec le Service technique intercommunal et différents prestataires de la Commune (ingénieurs, architectes, etc., eux aussi en difficulté avec le respect des normes sanitaires), surtout dans des domaines où les documents papier restent quasi indispensables.

Ainsi, en moyenne, l'Administration n'a pu fonctionner qu'à 30% de sa capacité habituelle, pendant 2 mois.

Cette productivité réduite, cumulée avec la charge administrative conséquente mentionnée plus haut, ont clairement saturé l'Administration qui s'est trouvée débordée : du retard a été pris dans le traitement de certains dossiers. Il nous a fallu quelques mois pour résorber ce retard.

D'autres éléments non prévisibles ont également eu des incidences sur le personnel (accident, mobilisation PC, départ) et ont contribué à cette situation compliquée pour le personnel et la Municipalité et générant des désagréments pour le public.

A partir de la deuxième moitié du mois de mai, il a été possible de relancer toutes les enquêtes qui étaient en attente et de démarrer celles qui étaient prêtes. Les dossiers s'étant accumulés, sans compter le travail courant à assumer, le Service technique et le Greffe municipal se sont retrouvés submergés par la reprise et il a fallu du temps pour retrouver le rythme de travail habituel.

Covid-19 et fonctionnement courant de la Conciergerie

Le travail n'a pas manqué pour l'équipe des concierges en 2020. Cependant, en réorganisant la planification des travaux de nettoyage à assumer au quotidien, il a été possible de compenser la charge supplémentaire liée à l'application des normes fédérales et des exigences cantonales spécifiques pour les écoles. Il n'a pas été nécessaire d'engager du personnel intérimaire dans ce domaine, car le temps nécessaire pour ces nettoyages a été récupéré sur celui des nettoyages et autres interventions nettement diminués suite à l'arrêt des locations et mises à dispositions des salles communales.

La **Conciergerie** est composée de 2 personnes à plein temps, soit Mme Albina Verissimo et M. Ramé Januzaj. En plus du personnel communal, une partie des nettoyages des locaux de l'UAPE est effectuée par une entreprise privée. En effet, la Municipalité a choisi d'externaliser les entretiens à réaliser en soirée, hors présence des utilisateurs des locaux, depuis quelques années. D'un point de vue comptable jusqu'en 2020, M. Claudio Mendicino, responsable *Environnement & Bâtiments*, fait partie de la Conciergerie. Cependant, au quotidien, ses activités sont réparties entre la Conciergerie, la Voirie & Espaces verts et la Déchetterie intercommunale.

Covid-19 et l'équipe de la Voirie & Espaces verts

Pendant le semi-confinement, les collaborateurs de la Voirie & Espaces verts ont fonctionné au ralenti et ont été séparés en 2 équipes, afin de les protéger et de limiter les risques de contamination. Il était important que l'équipe de la Voirie & Espaces verts soit protégée pour avoir un « réservoir de collaborateurs » en cas de besoin à la Déchetterie intercommunale.

Le service **Voirie & Espaces verts** compte 6 personnes avec des taux d'activité différents dont 2 collaborateurs à plein temps.

Pour rappel, M. Musli Shabani, gardien responsable technique de la Déchetterie intercommunale (50%), consacre 50% de son temps à notre Commune, depuis l'ouverture de la Déchetterie intercommunale le 1^{er} juillet 2016.

M. Steve Parpayouné-Gayard est à 80% depuis fin 2018 pour s'occuper notamment de l'entretien du Parc Marguerite. Il assume son rôle de gardien de la Déchetterie intercommunale le vendredi après-midi.

M. David Grangier est également à 80% au service de la Voirie & Espaces verts, du mardi au vendredi. Le samedi, il est le gardien principal de la Déchetterie intercommunale.

MM. José Cravo et François Bonnamour travaillent à 100% au Service de la Voirie & Espaces verts.

M. Tom Haedrich, qui a rejoint l'équipe le 13 août 2018 en tant qu'apprenti « agent d'exploitation » pour une durée de trois ans, fait le tour de l'ensemble des tâches à assumer au sein de l'équipe Voirie & Espaces verts, avec encore des périodes de formation à la Déchetterie mais aussi avec ses collègues de la Conciergerie.

Covid-19 et les gardiens de la Déchetterie

Déchetterie intercommunale

La Déchetterie intercommunale a été maintenue ouverte à ses horaires habituels dès le début de la crise du COVID-19 : son activité, comme celle de notre mandataire pour la collecte des ordures ménagères, devait se poursuivre afin de maintenir ce service à la population et de répondre aux exigences de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui avait rappelé, début avril 2020, aux autorités en charge des Déchetteries, la nécessité de garantir l'accès à ce type d'infrastructures.

Dès la mi-mars, les restrictions d'accès ont été mises en place, sur ordre du Préfet : cinq personnes autorisées sur le site, y compris le gardien. Il a fallu organiser rapidement un accès modifié à la Déchetterie pour éviter l'apparition de files d'attente de véhicules sur la route cantonale menant à la Déchetterie depuis Tannay comme depuis Chavannes-des-Bois. Pour accompagner ces restrictions et modifications conséquentes, imposées pendant trois mois, les Communes partenaires ont fait travailler du personnel communal (non seulement de Commugny, mais aussi des deux autres villages) sur le périmètre alentours de la Déchetterie en collaboration avec des agents de la société de sécurité SDS.

L'un des soucis rencontrés par la Déchetterie pendant la période de fortes restrictions d'accès a été que, nombre d'habitants contraints de rester à leur domicile pendant cette période ont apparemment profité de faire de l'ordre et de porter une quantité importante de déchets à recycler à la Déchetterie, générant un trafic et une quantité de déchets importants à traiter. Quand début avril les Communes ont reçu des consignes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Municipalité de Commugny a envoyé un tout-ménage aux habitants pour leur transmettre les recommandations de l'OFEV concernant les apports de déchets à la Déchetterie.

Dès le mois de juin, les premiers allègements accordés ont permis de fluidifier l'accès et le dépôt des déchets à la Déchetterie intercommunale.

La **Déchetterie intercommunale** nécessite la présence de plusieurs gardiens, notamment du fait de son emplacement sous une ligne à haute tension (restrictions légales de la durée du temps de travail dans ce contexte).

M. Musli Shabani y effectue un 50% en travaillant tous les matins de la semaine sur le site.

Les après-midis, ce sont MM. Dominique Fritsch à 52% (lundi au jeudi) et M. Steve Parpayouné-Gayard à 15% (vendredi), qui assurent une présence à la Déchetterie intercommunale.

Le samedi, trois gardiens sont présents, selon des horaires différents qui ont été déterminés en fonction de la fréquentation de l'infrastructure. M. David Grangier est le gardien principal. Les remplacements en personnel sont assurés d'abord par certains de nos collaborateurs de la Voirie & Espaces verts et quand cela n'est pas possible, par des collaborateurs de l'entreprise DESA, spécialisée dans le domaine (DESA est également en charge d'une partie de la gestion du site). En 2020, le fonctionnement de la Déchetterie intercommunale a été bouleversé par les contraintes imposées par la gestion de la crise de la pandémie (voir plus loin pour d'autres détails).

Les « jobs d'été »

Comme chaque année, plusieurs jeunes ont été engagés pour des jobs d'été, pendant les vacances scolaires de juillet-août, pour remplacer et aider les secteurs de la Conciergerie, de la Voirie & Espaces verts ainsi que de la Déchetterie intercommunale.

Présentation plus détaillée d'un Service

Depuis le Rapport de gestion de l'année 2018, vous êtes informés sur le fonctionnement des différents services communaux de manière plus détaillée. Ainsi, chaque année, un service est présenté et les activités de l'année écoulée sont mises en valeur.

Cette année, nous vous présentons :

Le **Service du Contrôle des Habitants et Bureau des Etrangers** qui comprend deux personnes (pour un équivalent temps plein de 1.5). Les activités principales de ce Service se composent, principalement, de la gestion du registre communal des habitants selon la législation fédérale en relation avec l'harmonisation des registres.

Dans ce cadre, ce service doit :

- gérer les déclarations d'arrivée et de départ, les communications d'état civil, les avis de changement de situation et les annonces des logeurs,
- pourvoir aux communications prévues par la Loi sur le Contrôle des Habitants (LCH),
- tenir à jour le registre de la population résidente,
- collaborer, conformément aux directives émises par le Département des finances, à l'établissement de recensements et de statistiques,
- traiter le transfert des mutations émanant des registres fédéraux (état civil, police des étrangers) à l'intention des bureaux communaux,
- établir et transmettre les cartes d'identité,
- délivrer des attestations (par exemple : attestation d'établissement, de départ, etc),
- mettre à jour le rôle des contribuables en collaboration avec l'Administration des impôts,
- communiquer des renseignements conformément à la Loi sur le Contrôle des Habitants (LCH),
- collaborer avec les Autorités cantonales et fédérales et les renseigner si besoin.

Les tâches énumérées ci-dessus sont réparties entre Mmes Viviane Haenni et Magali Sommer, mais chacune doit pouvoir les effectuer en cas de besoin (remplacements en cas d'absences ou d'urgences).

En plus de ces tâches liées aux personnes, ce sont ces collaboratrices qui :

- collaborent avec le Service technique lors d'attribution de logements, de rectificatifs d'adresse ou de nouvelles constructions,
- gèrent la procédure des votations/élections, du contrôle du droit de vote jusqu'à la clôture des votes par correspondance,
- mettent à jour le rôle des contribuables en collaboration avec l'Administration des impôts,
- attribuent les cartes journalières CFF et les cartes Manor.

Habituellement, Mme M. Sommer est en charge de la sortie des aînés et Mme V. Haenni de la soirée d'accueil des nouveaux habitants, citoyens et bourgeois.

Depuis l'entrée en vigueur en janvier 2018 de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois, Mme V. Haenni est responsable de la réception des dossiers de naturalisation jusqu'à la clôture de la phase communale avec le préavis de la Municipalité et l'envoi au Canton.

Mme M. Sommer est également la personne en charge du site internet communal et de l'actualisation des informations qui s'y trouvent.

Covid-19 et les votations et élections

Les votations du 17 mai ont dû être annulées. Par contre, celles des 27 septembre et 29 novembre 2020 ont été organisées, mais dans des conditions sanitaires strictes, notamment de distances entre les personnes.

Le Bureau du Conseil communal avec le Greffe municipal ainsi qu'avec Mme V. Haenni et M. C. Mendicino, ont veillé à préparer la salle communale, où a été déplacé le dépouillement, afin de proposer les conditions les meilleures, en termes de sécurité, aux scrutateurs. Un plan de protection, avec une partie pour le bureau de vote et une autre pour l'espace de dépouillement des scrutins, a été élaboré et soumis à la Préfecture, qui l'a validé. Des masques et du gel hydro-alcoolique étaient à disposition.

Dans le courant de l'automne, il n'a pas été possible d'organiser LA traditionnelle soirée destinée aux électeurs, soit l'Assemblée de Commune de Commugny. Cette soirée permet de donner des informations aux citoyens sur les élections prévues au printemps suivant. L'alternative choisie par le Bureau du Conseil communal et la Municipalité a été de proposer, en plus des courriers officiels d'information, plusieurs soirées réparties entre la mi-décembre 2020 et le mois de janvier 2021. Ainsi, les échanges avec des élus en place ont été possibles, mais dans des conditions respectueuses des normes OFSP.

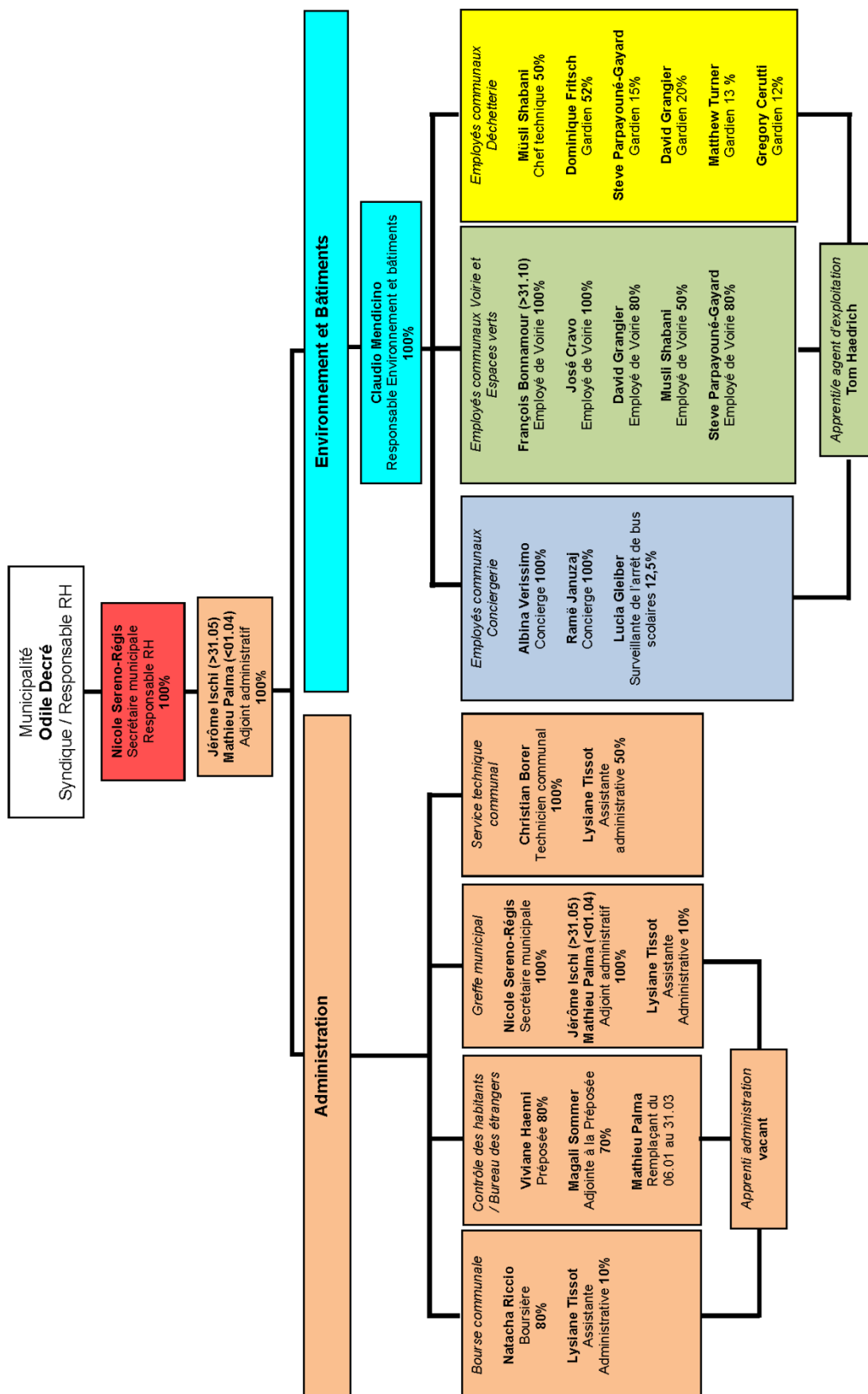
Commune de Commugny

Evolution des effectifs et des salaires du personnel communal 2020 à 2018

Commugny: évolution des effectifs et salaires du personnel communal

Services / collaborateurs	Effectifs					Salaires par services				
	RE 20	BU 20	RE 19	BU 19	RE 18	RE2020	BU2020	RE2019	BU2019	RE2018
Administration										
Secrétaire municipale	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00					
Technicien communal	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00					
Boursière	0.80	0.80	0.80	0.80	0.00					
Secrétariat Bourse et admin.	0.00	0.00	0.00	0.40	0.00					
Assistante admin et Bourse	0.70	0.90	0.50	0.50	0.50					
Adjoint administratif	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00					
Temporaire (passation Adj. Admin)	0.17	0.00	0.30	0.00	0.00					
Apprenti-e	0.00	0.10	0.10	0.20	0.20					
Accompagnante bus scolaires	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10					
Total Administration salaires	4.77	4.90	4.80	5.00	2.80	501 178	524 000	505 933	525 700	291 663
Honoraires boursier	0.00	0.00	0.05	0.25	0.80	0	0	6 000	30 000	97 200
Total Administration y.c. honoraires	4.77	4.90	4.85	5.25	3.60	501 178	524 000	511 933	555 700	388 863
Voirie										
Technicien communal	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00					
Voirie JC	0.80	0.80	0.80	0.80	1.00					
Voirie FB	0.83	1.00	1.00	1.00	1.00					
Voirie SPG	0.60	0.60	0.60	0.60	0.40					
Voirie MS	0.45	0.45	0.45	0.45	0.50					
Patrouilleur scolaire MS	0.05	0.05	0.05	0.05	0.00					
Voirie DG	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80					
Stagiaires - étudiants	0.12	0.20	0.10	0.20	0.20					
Apprenti	0.20	0.20	0.20	0.20	0.10					
Total Voirie salaires	3.85	4.10	4.00	4.10	5.00	293 461	310 000	310 400	310 200	397 862
Honoraires facturation taxes déchets	0.00	0.00	0.00	0.03	0.03	0	0	0	4 320	4 320
Total Voirie y.c. honoraires	3.85	4.10	4.00	4.13	5.03	293 461	310 000	310 400	314 520	402 182
Conciergerie										
CM Responsable Env. & Bât.	1.00	1.00	1.00	1.00	0.90					
AV concierge 1	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00					
RJ concierge 2	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00					
Temporaire (rempl. absence acc.)	0.00	0.00	0.17	0.00	0.00					
Stagiaires - étudiants	0.19	0.00	0.10	0.00	0.00					
Total Conciergerie salaires	3.19	3.00	3.27	3.00	2.90	249 420	232 400	245 450	230 900	223 783
Honoraires (prest. externes)	0.59	0.70	0.56	0.68	0.75	42 445	49 200	39 914	49 000	54 461
Total Conciergerie y.c. honoraires	3.78	3.70	3.83	3.68	3.65	291 865	281 600	285 364	279 900	278 244
Déchetterie intercommunale										
MS Gardien responsable	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50					
DF 2e gardien	0.52	0.50	0.52	0.50	0.50					
JLMB/SPG gardien puis aussi MT	0.15	0.15	0.15	0.15	0.40					
DG gardien principal samedi	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20					
EH puis GC gardien samedi	0.12	0.10	0.12	0.10	0.10					
MT gardien samedi	0.13	0.15	0.13	0.15	0.00					
Stagiaires, etc. / Covid	0.02	0.00	0.00	0.00	0.10	1 484				
Total Déchetterie intercom. Salaires*	1.64	1.60	1.62	1.60	1.80	118 489	122 000	115 838	114 000	109 905
Honoraires (prest. externes)	0.45	0.40	0.45	0.47	0.58	33 944	26 500	32 084	33 545	41 696
Total Déchetterie intercommunale	2.09	2.00	2.07	2.07	2.38	153 917	148 500	147 922	147 545	151 601
Parc Marguerite										
SPG Entretien Parc 1	0.20	0.20	0.20	0.20	0.10					
JC Entretien Parc 2	0.20	0.20	0.20	0.20	0.00					
Total Parc Marguerite salaires	0.40	0.40	0.40	0.40	0.10	30 289	30 400	34 934	30 500	0
Honoraires (prest. externes)	0.05	0.10	0.05	0.10	0.13	2 927	6 500	3 850	7 000	9 310
Total Parc Marguerite	0.45	0.50	0.45	0.50	0.23	33 216	36 900	38 784	37 500	9 310
Contrôle des habitants										
Préposée au CH	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80					
Adjointe Préposée au CH	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70					
Total Contrôle des habitants	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	151 705	133 000	131 400	130 700	129 930
Prestations d'assurances										45 167
Total général salaires	15.35	15.50	15.59	15.60	14.10	1 346 026	1 351 800	1 343 955	1 342 000	1 198 310
Total honoraires	1.09	1.20	1.11	1.53	2.29	79 316	82 200	81 848	123 865	206 987
Total général y.c. honoraires	16.44	16.70	16.70	17.13	16.39	1 425 342	1 434 000	1 425 803	1 465 865	1 405 297
Total nombre d'employés	21	21	21	21	20					

Organigramme des Services de la Commune



31.12.2020

ADMINISTRATION GENERALE

Suivis juridique et des assurances

Le suivi juridique des dossiers, de manière transversale pour l'ensemble des dicastères, est assumé par Mme Odile Decré en collaboration avec le Municipal responsable et les avocats conseils de la Commune, pour les dossiers qui requièrent l'intervention de l'un ou l'autre, selon les domaines concernés.

Le **portefeuille d'assurances** est supervisé par un courtier en relation régulière avec la Secrétaire municipale et la Syndique.

Archives communales

Les **archives communales** sont en partie numérisées, depuis 2014, par le biais d'un système de gestion électronique des documents (GED). La gestion des archives papier est assurée par l'Administration, par secteur pour certains documents.

BOURSE ET FINANCES

La Bourse communale a notamment assumé les tâches suivantes en 2020 :

- Comptabilité générale de la Commune et de la Déchetterie intercommunale,
- Facturation diverses (taxes déchets, taxes de séjour, frais administratifs des permis de construire et des permis d'utiliser / d'habiter, ordonnances pénales, etc.),
- Recouvrement des impayés,
- Etablissement du budget et des comptes annuels, y compris tous les documents en relation (la Boursière et la Secrétaire municipale collaborent à la rédaction des documents utiles, avec les membres de la Municipalité).

Exercice 2020

En matière financière, la Municipalité a bouclé les comptes 2020 avec un déficit bien inférieur à celui qui était prévu au budget.

Cet exercice inclut un taux d'imposition à 55.5 cts et des amortissements obligatoires, uniquement, pour l'année 2020.

Le résultat indique un excédent de charges de CHF 342'410.73 en lieu et place du déficit prévisionnel de CHF 2'686'000.00.

Si globalement les recettes issues des impôts ont été inférieures aux prévisions, du côté des dépenses, les factures péréquatives ont été bien moins importantes que ce qui avait été annoncé par le Canton.

Enfin, la Municipalité a décidé de prélever CHF 500'000 dans la réserve pour risques financiers (compte du bilan 9282.03), la pandémie du Covid-19 ayant des incidences économiques et pas seulement sanitaires et sociales.

En effet, en 2020, le total des dépenses supplémentaires liées à la pandémie (coûts de prévention et de surveillance supplémentaires, achats de matériel et de produits) correspond à CHF 272'908.41. Le manque à gagner est principalement constitué des locations non réalisées

et à des cartes journalières CFF invendues ou remboursées, le tout correspondant à une somme estimée à environ CHF 20'000.00.

Considérées globalement, les recettes fiscales sont inférieures en 2020 à celles de 2019 de CHF 859'164.78. Et les factures cantonales, malgré les négociations financières régulièrement menées par les associations faitières, pèsent lourd sur le budget communal.

Fin 2020, la situation financière de Commugny était encore supportable avec un ATF en cours de CHF 3 millions, renouvelable, avec intérêts négatifs en notre faveur, mais pas d'autre dette. En effet, les divers investissements effectués jusqu'en 2020 ont été assumés par le biais des réserves de liquidités de la Commune.

Concernant les comptes 2020 encore, des informations spécifiques utiles sont présentées dans le préavis et dans les commentaires accompagnant les chiffres de l'exercice (par ordre administratif et par nature).

NATURALISATIONS

Depuis la mise en œuvre du nouveau cadre légal fédéral et cantonal, l'ensemble de la procédure, pour sa partie communale, est géré par la Préposée du Contrôle des habitants, Mme Viviane Haenni.

En 2020, 22 dossiers concernant 40 candidats ont été traités à Commugny.

RELATIONS EXTERIEURES

Assemblées des Syndics du District de Nyon (ASDN), Assemblée des Syndics de Terre-Sainte (ASTS), Association des Communes vaudoises (AdCV), Représentation à l'occasion de diverses manifestations

Les **Syndics du District**, réunis en assemblée présidée par les Préfets, Mme Chantal Turin et M. Jean-Pierre Deriaz (jusqu'en mai) puis M. Olivier Fargeon (dès juillet), ont débattu des sujets suivants, dont certains ont été rapportés en séance du Conseil communal, à savoir :

- La 5G – qu'est-ce-que c'est ?,
- Habiter demain – « construction durable »,
- Moustique-tigre – maladies transmissibles,
- Plan climat cantonal et communal,
- Participation à la cohésion sociale (PCS),
- Nouvelle péréquation intercommunale,
- Révision des plans d'affectation communaux,
- Système de gestion des zones d'activités.

Les **Syndics de Terre-Sainte**, réunis en assemblée, ont abordé de nombreux thèmes, et parmi les plus importants, les sujets suivants dont certains ont été rapportés en séance du Conseil communal, à savoir :

- Réintégration de la Commune de Crans au Pot commun,
- Maintien/annulation des manifestations locales suite au Covid-19,
- Encaissement des impôts communaux,
- Desserte TP en Terre-Sainte,
- Rencontre avec les représentants du Journal La Côte,

- Subvention – Théâtre de Terre-Sainte et COPPERA pour tous.

La Syndique, et/ou l'un ou l'autre des Municipaux, selon les sujets, participent encore aux assemblées de l'Association des Communes vaudoises (AdCV) dont Commugny est l'une des Communes membres fondatrices. Cette entité est l'une des deux faitières des Communes vaudoises (l'autre étant l'UCV ou Union des Communes vaudoises) qui traitent avec le Conseil d'Etat, et c'est par l'AdCV que nous recevons un certain nombre des consultations faites chaque année par le Canton.

Suite au retrait du **Conseil régional** (actuellement Région de Nyon), voté en séance du Conseil communal du 22 juin 2016, Commugny n'est plus membre de cette Association intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017, mais les collaborations continuent dans les domaines d'activités pour lesquels notre Commune ne peut pas interagir seule et/ou directement avec le Canton et la Confédération. C'est notamment le cas pour les transports publics, les projets de corridors biologiques ou certains autres sujets discutés dans le cadre du « Grand Genève », par exemple.

En ce qui concerne les transports publics, les réflexions sur les lignes de bus régionales existantes et leur avenir se poursuivent, en collaboration avec les Communes françaises concernées et Région de Nyon, comme mentionné précédemment. De même, les prolongations de phases de test comme les éventuels ajouts et/ou modifications de lignes sont discutés.

Nous participons chaque année à différentes rencontres permettant de faire le point sur l'existant et sur les besoins auxquels il faut encore répondre. En 2020, le nombre de ces rencontres a été diminué du fait de la pandémie.

2020 : année marquée par la pandémie du Covid-19 pour la Commune aussi. Gestion de la crise par la Municipalité et les collaborateurs communaux.

Administration

Fermeture en urgence de l'Administration le 16 mars (Services et bâtiment), suite aux ordres reçus de la Confédération et du Canton de Vaud. Les services de l'Administration ont pu être à nouveau accessibles, mais à distance par téléphone et par courriels, dès le mardi 17 mars.

Afin de pouvoir assumer le plan de continuité des activités de l'Administration communale (PCA), notamment en protégeant les collaborateurs, la présence dans les bureaux a dû être modifiée.

La Commune n'a pas les moyens techniques de proposer le télétravail à tous et certaines tâches ne peuvent simplement pas être réalisées uniquement à distance et de manière informatique.

Des écrans de protection ont dû être installés dans le courant du mois de mai entre des bureaux et à l'accueil du rez supérieur.

Le public a pu à nouveau être accueilli à l'Administration, sur rendez-vous, depuis le 11 mai 2020. La configuration du bâtiment ne nous a pas permis, malheureusement, selon les normes OFSP à respecter, de remettre le bâtiment en libre accès. Les rendez-vous pour les consultations et enquêtes publiques se font principalement dans la salle de réunions du 2ème étage de la Maison de Commune.

Pour les démarches à effectuer auprès du Contrôle des Habitants & Bureau des Etrangers, ainsi que pour les cartes CFF et les cartes Manor, l'accueil a pu être maintenu au rez supérieur.

Municipalité

Du côté de la Municipalité, il n'a pas été possible de tenir de séance en présence physique pendant près de 3 semaines (16 mars au 30 mars), notamment car trois membres sur cinq ont été malades avec des symptômes nous imposant le respect d'une période de quarantaine. Mais une séance virtuelle a été réalisée le 23 mars.

Cependant, les membres de la Municipalité ont continué à communiquer quotidiennement par courrier électronique et par téléphone. Nous avons pu prendre diverses décisions au fur et à mesure de l'évolution de la situation malgré tout, durant cette période.

La reprise du rythme hebdomadaire des séances plénières de la Municipalité – les lundis soirs – a pu se faire dès le 6 avril, en salle des réunions, au 2ème étage, pour respecter les normes de distance OFSP.

Au moment de la première vague, nous n'avons pas communiqué par voie de tout-ménage – sauf pour la Déchetterie – pour des raisons de réactivité : la Poste mettant 6 jours entre le dépôt et la distribution, nous aurions plusieurs fois été en décalage avec les consignes des Autorités supérieures. Cela dit, nous aurions sans doute dû envoyer un tout-ménage fin mars pour demander à la population de suivre l'évolution de la situation, au niveau communal, par le biais du site internet communal et du pilier public. En effet, ces deux moyens de communication étaient régulièrement mis à jour depuis le 16 mars. Raison pour laquelle nous avons réagi différemment au moment de la seconde vague à l'automne, en envoyant cette fois un tout-ménage approprié à tous les habitants.

Soutien aux Aînés du village

Peu après l'instauration des premières restrictions, Mme V. Haenni principalement, Préposée du Contrôle des habitants, mais aussi Mme N. Sereno-Régis, Secrétaire municipale, et la Syndique, Mme O. Decré, ont contacté par téléphone presque tous les habitants de 65 ans et plus pour prendre de leurs nouvelles.

Malheureusement, pour quelques rares personnes, la Commune n'avait simplement pas de coordonnées téléphoniques. Mais, tous ont reçu un courrier contenant diverses informations utiles, notamment concernant la possibilité de se faire livrer des courses pour ceux qui n'avaient personne pour les aider.

Nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide dynamique et très organisée d'un groupe de bénévoles qui s'est spontanément créé et proposé et qui a pu œuvrer pendant presque deux mois. Les aînés qui ont été aidés par ces bénévoles et la Commune nous ont fait de très aimables retours.

Notre épicerie villageoise, tenue par M. Pio Troiano, a d'ailleurs été très active pendant cette période difficile.

En plus des bénévoles pour les courses, les collaborateurs de la Voirie ont pu aider, et ils interviennent encore auprès de quelques habitants, pour récupérer les déchets à déposer à la Déchetterie, pour certains aînés ayant besoin de cette aide.

La Municipalité profite de remercier encore le groupe des généreuses bénévoles qui se sont organisées afin d'aider les aînés qui en avaient besoin.

Protection de la population et prévention au sens large

Pour information ou rappel, la Municipalité doit veiller à assurer la sécurité, l'ordre et le repos publics (art. 43 LC), dans les limites des compétences de la Commune. La police et le maintien de l'ordre correspondent à une compétence cantonale prioritairement et Commugny n'a pas de police municipale. Les services de la Gendarmerie vaudoise n'ayant plus les mêmes disponibilités depuis la mi-mars 2020, nous avons cherché la solution la plus adaptée pour répondre à nos obligations et aux demandes des habitants, au vu de la situation.

Pour le village, le total des actions menées par la société de surveillance SDS, en lien principalement avec la situation de la pandémie mais pas uniquement, ont été réalisées de mi-mars à fin octobre 2020 et ont coûté CHF 190'736.75 (compte 610.31851).

Rubrique / titre	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
610.3185 / Honoraires et frais exp.	222'602.90	260'000.00	256'973.55
610.31851 / Honoraires et frais exp. Covid-19	190'736.75	0	0
Totaux	413'339.65	260'000.00	256'973.55
Excédent 2020	153'339.65		

Cependant, il est à noter que les dépenses liées aux prestations annuelles courantes ont été inférieures dans les comptes 2020 par rapport au budget 2020 (compte 610.3185 : R20 CHF 222'602.90 au lieu de CHF 260'000.00, soit une « économie » de CHF 37'397.10). Ainsi, les actions Covid-19 liées aux actions habituelles de prévention et de prestations d'aide à la population présentent, cumulées, un dépassement par rapport au budget 2020 de CHF 153'339.65.

Pour la Déchetterie, la présence d'agents SDS, de fin mars à fin juin 2020, représente un total de CHF 59'152.51.

Ces dépenses n'étaient évidemment pas budgétées, car personne ne savait en septembre-octobre 2019 que nous aurions à gérer la pandémie du Covid-19 dès le début 2020.

A situation vraiment exceptionnelle et imprévisible, solution d'urgence et extraordinaire. Pour rappel, la Commune n'a pas de police municipale et nous n'avons pas d'agents de sécurité publique (ASP). Nous avons donc demandé à SDS, société avec laquelle la Commune de Commugny travaille depuis plus de 25 ans, de jouer un rôle de prévention supplémentaire dans le cadre d'une action de sensibilisation du respect des normes de précaution imposée par la pandémie du Covid-19, dans les limites du cadre légal existant.

Nous avons besoin de préserver les collaborateurs de la Voirie & espaces verts afin d'avoir une « équipe de réserve pour la Déchetterie » comme déjà indiqué. En effet, selon les directives de l'OFEV, les Déchetteries devaient (et doivent encore) rester ouvertes. Nous avons besoin de pouvoir compter sur du personnel communal pour être sûrs d'avoir toujours assez de gardiens pour la Déchetterie.

Nous ne pouvions pas demander à nos employés communaux de la Voirie & Espaces verts d'assumer des tâches de sécurité publique, car ils ne sont pas formés pour cela. Notamment pour les nombreux cas où il a fallu gérer des conflits et des montées de violence. Nous avons besoin de personnes qui ont l'expérience nécessaire.

Commugny n'est pas la seule commune à avoir mandaté SDS en 2020. Certains villages voisins (Founex, Mies et Tannay notamment) ont fait de même. Que ce soit pour l'accès à la Déchetterie et/ou pour de la présence sur le territoire du village.

SDS sur le périmètre de la Déchetterie

Pour rappel, nous avons dû rapidement restreindre l'accès au site à 5 personnes maximum, y compris le gardien (ordre de la Préfecture).

Nous avons donc besoin de réguler l'accès. Les agents de sécurité géraient la circulation et les personnes sur le chemin d'accès et sur le périmètre alentour. Il fallait que le gardien à l'intérieur n'ait pas à se soucier de ce qui se passait à l'extérieur. En plus des deux agents SDS, nous avons dû prévoir deux personnes pour guider les automobilistes – à cause du changement du cheminement d'accès à la Déchetterie intercommunale – et faire les annonces de la durée de la file d'attente, car la largeur et le contexte du chemin des Cibles n'étaient pas adaptés à des manœuvres permettant de sortir de la file d'attente (pour rappel, nous avons eu jusqu'à 2 heures d'attente parfois pour aller à la Déchetterie depuis l'entrée du chemin des Cibles, côté chemin du Stand).

Au début du semi-confinement, la Déchetterie intercommunale de Founex/Coppet a été complètement fermée aux habitants de ces deux villages. Un certain nombre d'habitants de ces Communes voisines ont essayé de venir à la Déchetterie intercommunale à Commugny. Il fallait veiller à ce que ces automobilistes ne pénètrent pas sur le site de notre Déchetterie intercommunale, pour qu'ils ne restent pas bloqués derrière la barrière intérieure du site. Les agents SDS ont permis de limiter les intrusions de nos voisins.

Un certain nombre d'usagers impatients, en voiture ou à vélo, tentaient régulièrement de pénétrer dans l'enceinte de la Déchetterie en forçant le passage en remontant la file d'attente ou en essayant d'entrer par la sortie. Nous avons évité autant que des particuliers en viennent aux mains entre eux que des accidents de la route grâce à la présence des agents SDS. En effet, il a été constaté diverses infractions à la LCR, des agressions verbales, dont certaines auraient pu mal tourner sans présence d'agents de sécurité, soit entre particuliers dans la file d'attente soit entre des particuliers et les agents de sécurité ou des employés communaux.

Les agents de sécurité ont encore profité du dispositif mis en place pour vérifier les droits d'accès des véhicules de type « professionnel » : un nombre important de paysagistes, qui n'ont pas le droit de décharger à la Déchetterie, ont été refoulés.

Durant la période pendant laquelle les restrictions d'accès étaient aussi fortes, nous avions besoin de deux agents sur le périmètre. Leur présence a d'ailleurs été saluée par nombre d'usagers de la Déchetterie intercommunale. Ces mesures ont été mises en place en accord avec les Municipalités de Chavannes-des-Bois et de Tannay avec qui nous gérons la Déchetterie intercommunale.

SDS sur le territoire du village

Nous avons eu très vite des incivilités et des comportements inappropriés de la part d'adolescents, mais aussi d'adultes sur le périmètre scolaire élargi notamment (Parc Marguerite avant sa fermeture ordonnée par la Préfecture, centre scolaire et Maison de Commune, salle communale). Du moment que les écoles étaient fermées, le printemps 2020 ayant été vite agréable, nombre de jeunes ayant besoin de retrouver un groupe de copains à l'extérieur de leur domicile « traînaient » dans le village.

Les adolescents et les jeunes adultes n'étaient pas les seuls à ne pas suivre les directives des autorités fédérales et cantonales. La patrouille SDS qui tournait en journée dans le village devait régulièrement rappeler à l'ordre les usagers des espaces publics, que ce soit dans le centre du village ou sur les routes et chemins.

Quand les écoles ont pu rouvrir leurs portes et accueillir à nouveau les écoliers, mais dans des conditions strictes, les deux agents de cette patrouille étaient actifs sur le périmètre scolaire pour les entrées et sorties des classes. Cette présence a été appréciée par nombre de parents d'élèves.

La présence visible des agents SDS nous a permis d'éviter des problèmes de débordements ou de déprédations dont certains villages voisins ont souffert. Comme indiqué plus haut, d'autres Communes de la région ont fait appel à SDS en 2020.

La patrouille qui parcourait le village en journée apportait une présence tant pour les actions liées au respect des normes fédérales et cantonales dans le cadre de la gestion de la pandémie, de manière globale, que pour celles de préventions en matière de cambriolage ou d'appui sanitaire.

En effet, pour une partie des habitants, le réflexe en cas de souci est d'appeler SDS avant de faire le 117 ou de demander de l'aide à une autre instance. Si les cambriolages ont baissé pendant la période de semi confinement, le fait d'être à la maison a généré auprès de certains habitants, notamment chez nos aînés, un sentiment d'insécurité plus important et les appels auprès de la centrale de la société SDS ont connu des hausses conséquentes.

La présence visible des agents SDS sur le territoire de Commugny a permis de limiter des incivilités plus problématiques, ainsi que l'apparition d'autres phénomènes qui ont touché certaines Communes voisines (actes délictueux).

La « patrouille Covid » a donc joué un rôle de prévention qu'il est difficile à quantifier concrètement pour nous en termes de « non-événement » sur notre territoire. Cependant, force est de constater que plusieurs de nos voisins ont subi plus de déprédations et ont accueilli plus de situations problématiques que Commugny. Avec des impacts qui se traduisent par des coûts pour les dégâts matériels – réparations à faire – et une augmentation du sentiment d'insécurité pour des personnes victimes d'agression. Enfin, pour une grande partie de nos habitants, selon différents retours parvenus, la présence visible des agents SDS était d'abord ressentie comme rassurante plutôt que comme contraignante.

ARSCO SA

Mme O. Decré est la déléguée municipale au sein du Conseil d'Administration de ARSCO SA, qui compte 10 membres. Ce Conseil d'administration fait valider les projets par les représentants des Actionnaires de la Société. En 2020, le Conseil d'administration d'ARSCO SA a tenu 11 séances plénières.

Au sein du Conseil d'administration, Mme O. Decré est notamment membre de la Commission bâtiments, de la Commission RH et du Groupe de travail sur les besoins en locaux scolaires.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'ARSCO SA s'élevait à CHF 71'500'856.39. A l'actif, les bâtiments et le terrain figurent pour CHF 71'275'645.69. Le passif est essentiellement composé de l'endettement (CHF 29'339'004.31) et des amortissements sur les bâtiments des Rojalets et du Chaucey et la HMS (CHF 37'221'360.13). Enfin, le fonds de réserve pour entretien atteint CHF 4'060'000.00.

ARSCO SA	Montants en CHF		
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Dépenses totales	5'658'083.24	6'042'300.00	5'705'443.85
A charge des communes (via l'ASCOT)	5'332'586.19	5'730'900.00	5'182'826.80

Commissions intercommunales rattachées au Pot commun

Les financements gérés par le « Pot commun » des Communes de Terre-Sainte en matière de subventions à des activités sportives, culturelles ou à des projets institutionnels sont discutés au sein des Commissions intercommunales des sports et culturelle. La Commission intercommunale de police fonctionne différemment, elle n'octroie pas de subvention.

Mme O. Decré représente Commugny au sein de la Commission culturelle intercommunale. Pour cette législature, la Présidence est assurée par M. Serge Schmidt, Syndic de Tannay, et les séances se tiennent à l'Administration communale de Tannay.

En 2020, les membres de la Commission se sont rencontrés 2 fois, les 17 juin et 02 septembre, pour les comptes 2019 et le budget 2021.

DICASTÈRE DE YVES HERMANJAT

URBANISME ET PATRIMOINE COMMUNAL

Schéma directeur de Terre-Sainte et CIAT

Le Schéma directeur de Terre-Sainte (SDTS) a été signé au tout début de l'année 2012. Depuis cette date, la CIAT (Commission intercommunale d'aménagement du territoire), qui regroupe les Municipaux des huit Communes de Terre-Sainte, tient séance plusieurs fois par année habituellement, mais en 2020, il n'y a pas eu de rencontre. La Commune de Crans est parfois invitée (elle n'est pas membre permanent car son territoire n'a pas été traité dans le cadre du SDTS réalisé au début des années 2000).

La CIAT traite de tous les thèmes concernant l'aménagement du territoire ou de la mobilité, que ce soient les transports individuels motorisés (TIM), les transports publics (TP), la mobilité douce (MD) et les projets environnementaux. Cette concertation permet aussi de mieux coordonner certains travaux dans nos Communes.

Développement communal futur : Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et les Lois fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité a entrepris la révision du Plan d'affectation communal (précédemment le plan général d'affectation (PGA)) dans le courant de cette législature.

Pour ce faire, elle a mandaté le bureau d'urbanisme PLAREL SA de Lausanne pour l'accompagner dans ce projet de grande importance. Une première séance a eu lieu le 16 avril 2019 avec l'ensemble de la Municipalité et la participation des collaborateurs du bureau d'urbanisme.

Pour rappel, une publication a été faite dans la FAO et le Journal de La Côte, en date du 23 avril 2019, mentionnant cette révision et informant que la Municipalité se réserve le droit de refuser tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du plan d'affectation communal, ceci conformément à la législation en vigueur.

Un préavis concernant la révision du PACom et du Règlement communal y relatif a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal le 09 octobre 2019.

En 2020, les avancées sur ces révisions ont connu un ralentissement à cause de la pandémie (une séance extra muros de la Municipalité, le 6 février, a été dédiée à ce sujet). Cependant, le travail a repris avec le bureau PLAREL SA dès l'été ainsi qu'avec divers services du Canton, notamment dépendant de la Direction générale de l'environnement (DGE), pour les questions liées aux cours d'eau et à leur environnement.

Le retard pris n'a pas permis à la Municipalité de présenter, en 2020, le projet du plan et du règlement révisé à la Commission pour l'aménagement du territoire.

En parallèle à la révision du PACom, la Municipalité de Commugny participe au groupe de travail intercommunal regroupant les neuf Communes faisant partie du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève ». Dans le District de Nyon, le périmètre compact d'agglomération n'est pas un territoire continu mais dispersé. Les Communes concernées sont Rolle et Mont-sur-Rolle, Gland et Vich, Nyon, Eysins et Prangins et enfin Coppet et Commugny. Ces quatre zones ont été déterminées en fonction des gares desservant quatre de ces Communes.

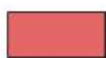
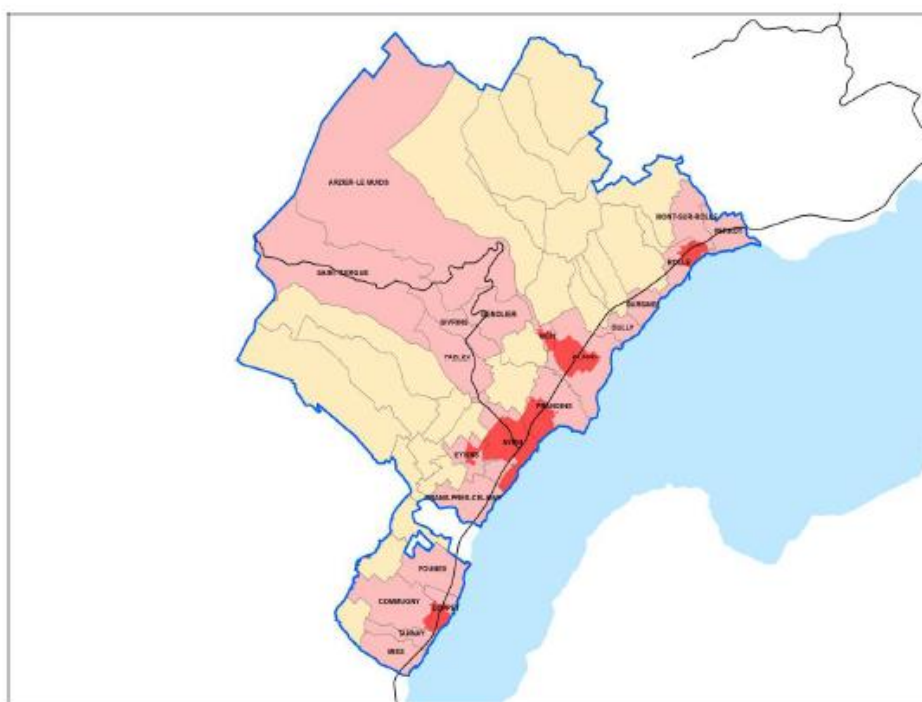
Commune de Commugny

Une fois que le projet mené par les neuf Communes concernées aura abouti, il fera l'objet d'un vote auprès de l'ensemble des Conseils communaux de ces Communes.

En effet, selon le cadre légal en vigueur pour les périmètres compacts d'agglomération, les Communes faisant partie d'un même périmètre doivent constituer ensemble une vision coordonnée du développement des parties de leur territoire concernées. Elles doivent ainsi préparer un projet de Plan directeur intercommunal (PDI).

La dernière séance plénière pour les neuf Communes de notre périmètre s'est tenue le 11 février 2021, en présence de Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard. A l'issue de cette rencontre, les représentants de l'ensemble des Communes ont accepté la structure d'organisation et le mode de gouvernance pour établir le futur PDI.

Carte du district de Nyon comprenant les communes concernées par le Projet d'agglomération Grand Genève et par le Plan directeur intercommunal en périmètre compact d'agglomération



Communes concernées par le Plan directeur intercommunal en périmètre compact d'agglomération

Communes de Commugny, Coppet, Eysins, Gland, Mont-sur-Rolle, Nyon, Prangins, Rolle et Vich



Territoires hors périmètre compact d'agglomération des 9 communes précitées ainsi que des communes ayant signé les protocoles additionnels aux accords sur les prestations conclus entre les Cantons de Genève et Vaud avec la Confédération pour les projets d'agglomération de 1^{re} et 2^e générations

Communes d'Arzier-le-Muids, Bursinel, Crans-près-Céligny, Dully, Founex, Genolier, Givrins, Mies, Perroy, Saint-Cergue, Tannay et Trélex



Reste du territoire du district de Nyon

Développement communal 2020 : constructions

Pour Commugny, 42 dossiers, dont 17 en enquête publique de 30 jours et 25 en dispensé d'enquête publique selon l'art. 72d RLATC ont été traités en 2020 pour une valeur totale des constructions et des transformations d'un peu plus de CHF 12 millions.

En 2019, nous avons traité 34 dossiers pour un total de CHF 6.2 millions.

De grands projets privés continuent à être déposés en 2020 et ont monopolisé beaucoup d'attention et de force de travail pour les analyses, les réponses aux architectes, les oppositions, etc.

Depuis 2019, l'ampleur du phénomène grandit, car même des dossiers « simples » commencent à prendre également beaucoup de temps en termes de traitement.

La raison principale est la qualité des dossiers reçus : en effet, de plus en plus de dossiers sont reçus incomplets, car nombre de prestataires (pas uniquement des propriétaires) ne maîtrisent malheureusement pas ou ne respectent pas les exigences légales quant à la forme des dossiers à déposer auprès des Autorités communales.

Concrètement, l'Administration communale et la Municipalité doivent parfois répéter plusieurs fois, pour un même dossier, par courrier électronique et par courrier postal, quand ce n'est pas après diverses conversations téléphoniques, quelles pièces transmettre, dans quel(s) format(s), avec quelle(s) signature(s), etc., alors que les informations utiles sont contenues dans les lois et règlements y relatifs.

Pour rappel, le cadre légal vaudois impose le respect de la forme pour qu'un dossier déposé puisse être mis à l'enquête.

Malheureusement, le respect des normes « techniques » n'est, lui, pas nécessaire. Cela signifie que si un propriétaire exige de la Municipalité qu'elle ouvre une enquête sur son projet, si le dossier est complet et correct en la forme, la Municipalité a l'obligation de le mettre à l'enquête même si ce projet ne respecte pas le RPGA communal ou le Code Rural et Foncier (CRF), par exemple. Le non-respect de la forme et/ou le non-respect du fonds, compliquent et alourdissent le travail de la Municipalité, du Service technique communal ainsi que du Service Technique Intercommunal (STI). Cette augmentation de travail au niveau communal nous obligera à réviser notre Règlement des émoluments.

Panneaux solaires : modification de la procédure communale

Courant 2020, après vérification auprès des instances cantonales concernées, la Municipalité a modifié la procédure appliquée jusque-là. Elle a en effet abandonné la procédure découlant de l'article 72d du *Règlement d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions* cantonale (RLATC), suite à sa modification par le législateur. Pour les propriétaires, les procédures et délais sont donc simplifiés et raccourcis.

Bâtiments communaux

Centre scolaire (construction en 1988)

Un incendie au début de l'année a nécessité de gros travaux de déblaiement et de nettoyages dans le garage souterrain qui est en face du dépôt de la Voirie & Espaces verts.

L'incendie était vraisemblablement dû à une défectuosité du chargeur de notre véhicule électrique de la Voirie « Goupil ». Les coûts de remise en état ont été en grande partie

remboursés par l'assurance. Des solutions techniques sont à l'étude pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Pour les années à venir, de gros travaux sont à prévoir pour l'entretien des façades et des abords extérieurs des bâtiments du Centre scolaire.

Maison de Commune (dernières rénovations et transformations en 2012).

Pas de travaux particuliers en 2020.

Salle communale (agrandissement en 2004)

Le sol de la salle communale, nouvelle partie (salle Meier), a été changé. Le parquet a été remplacé par du carrelage « effet bois ».

Parc Marguerite

Le parc a dû être fermé au plus fort de la pandémie et son accès restreint par la suite afin d'éviter les attroupements non autorisés par les directives sanitaires liées au Covid-19.

Bâtiment de la Laiterie

Pas de commentaire particulier pour 2020.

Stand de tir

Pas de commentaire particulier pour 2020.

SAC / UAPE

Nous avons dû changer de prestataire pour les nettoyages externalisés (au 1^{er} janvier 2021), car les tarifs de celui avec lequel la Commune travaillait depuis quelques années ont subi une augmentation courant 2020.

La seconde salle utilisée pour les repas de midi a pu être équipée d'un nouveau bain-marie, facilitant ainsi le quotidien de l'équipe éducative et des enfants fréquentant l'UAPE.

DICASTÈRE DE MICHEL GOLAY

INFRASTRUCTURES

Routes et Chemins

Travaux à la route de l'Eglise : plantation d'un nouvel arbre et réaménagement du périmètre, en collaboration avec les Services industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE).

Des travaux de réaménagement de la zone où se trouvait le tilleul de la Place de l'Eglise se sont déroulés durant l'été 2020 et se sont achevés par la plantation d'un marronnier en remplacement du tilleul qui avait dû être abattu.

Les Services industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE) et la Commune ont décidé de faire un chantier commun, les deux collectivités ayant besoin d'intervenir sur la même zone en 2020. Ce chantier unique et commun a permis de réduire les coûts pour tous.



Entretien courant des routes et chemins

L'entretien courant des voiries est réalisé avec des interventions ponctuelles sur les routes et chemins communaux, selon une planification mise à jour chaque année.

Pose de panneaux de signalisation « pédagogique » dans la zone agricole

La Municipalité, notamment suite à des échanges avec les agriculteurs de notre village, a décidé de faire poser une signalisation dans la zone agricole pour rappeler aux propriétaires de chiens que, selon le *Règlement communal de police* (art. 68), mais aussi, de manière saisonnière, selon le *Règlement d'exécution de la loi sur la faune* (RLFaune), les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et/ou dans la nature.



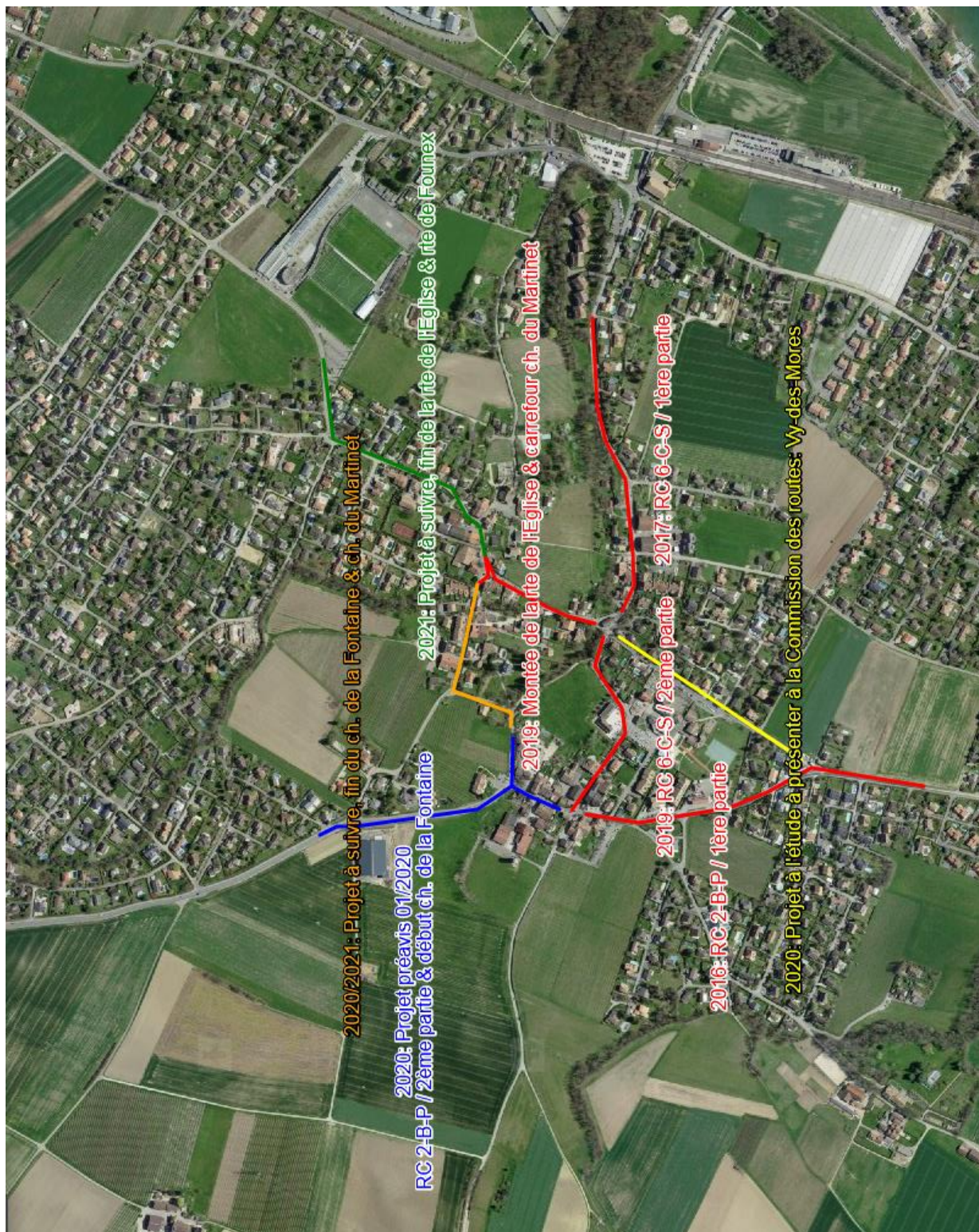
Coordination des chantiers routiers en Terre-Sainte

Le groupe de travail intercommunal, constitué notamment des neuf Municipaux en charge des routes des Communes de Terre-Sainte, a poursuivi, comme par le passé, ses activités de coordination entre les Communes et avec le Canton. Il est impossible de faire des chantiers routiers sans générer de nuisances, mais la coordination existant depuis le début de cette législature réduit les désagréments pour l'ensemble des habitants de nos villages.

Mise en œuvre du Plan des circulations et des déplacements

Dans nombre de Communes, les effets de la pandémie ont perturbé les chantiers routiers prévus. La Municipalité a présenté le préavis concernant les travaux sur la RC2-B-P route de Divonne / chemin de la Fontaine lors de la séance du 24 juin, et pas à l'occasion de celle de mars. Les délais à respecter, tant pour l'éventuel référendum après décision du Conseil communal que dans le cadre de l'enquête publique ont obligé la Commune à repousser au début du printemps 2021 le démarrage du chantier.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DES CIRCULATIONS ET DES DEPLACEMENTS, 2016-2021: REALISATIONS ET PROJETS



Chantiers réalisés pendant la législature : RC2-B-P / rte de Genève et rte de Divonne avec le ch. de la Fontaine (2 chantiers), RC6-C-S / rte de Coppet (2 chantiers), rte de l'Eglise.

A la suite de la route de Divonne et du bas du chemin de la Fontaine, les tronçons étudiés sont la partie « mobilité douce » de la route de Marnex et la Vy-des-Mores.

La réflexion se poursuit pour relancer la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud pour demander que le quartier de Marnex puisse être mis en période de test pour l'implantation d'une zone 30km/h (démarches actives au printemps 2021).

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public actuel doit être mis aux normes pour une partie des candélabres dont le type d'ampoules n'est plus aux normes. Ce matériel a été passé en revue et un plan a été produit par le bureau d'ingénieurs qui accompagne la Municipalité dans ce travail, basé sur celui de notre prestataire actuel. Les montants en jeu imposent à la Commune d'organiser un marché public (prévu début 2021) pour déterminer le prestataire qui sera en charge de faire les travaux.

Ci-dessous, quelques exemples de modèles de lanternes existantes :



Il existe plusieurs modèles de candélabres et de lanternes, et donc d'ampoules.

Dans le cadre de la préparation du marché public pour mettre les ampoules aux normes, la Municipalité et le bureau d'ingénieurs ont prévu, dans le cahier des charges, de réduire le nombre de modèles de candélabres (économie et simplification de l'entretien).



Les illuminations de Noël ont été installées, comme chaque année, pour égayer les principales routes et rues du village sur décembre et janvier. Les décorations des fontaines n'ayant pas pu être faites comme précédemment, la Municipalité a choisi de faire illuminer la façade de la Maison de Commune pour apporter une touche de chaleur supplémentaire.

ESPACES VERTS ET CIMETIERE

En 2019, un massif a été créé entre le pavillon et la salle de gymnastique, suite à une proposition de l'Association l'Aimant-Rose, association œuvrant pour promouvoir et encourager la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce.

C'est au printemps suivant, soit en 2020, que les tulipes blanches et roses ont donné tout son sens à ce massif. Une opération médiatique était prévue en partenariat avec les nombreuses Communes partenaires, mais la pandémie n'a pas permis d'organiser l'événement prévu.

Certains travaux prévus au cimetière n'ont pas pu être réalisés en 2020, comme le changement du portail d'entrée ou la finalisation des choix d'aménagement de la dernière partie du cimetière côté Lausanne (installation d'un second columbarium et création d'un jardin des souvenirs, notamment).

DECHETS

La taxe forfaitaire a été maintenue pour 2020 à CHF 120.00 HT afin de respecter le cadre légal en vigueur. Ce niveau de taxe a permis d'équilibrer les comptes liés aux déchets.

Ordures ménagères

En 2020, notre prestataire a collecté un total de 335.53 tonnes d'ordures ménagères pour notre village.

Collecte des déchets encombrants par l'Ecurie des Vues

Un ramassage mensuel des déchets encombrants par hippomobile a été mis en place dès juin 2017 et fonctionne à satisfaction de tous. Il n'a pas été interrompu pendant la période de semi confinement, contrairement à d'autres Communes, ce service nous paraissant essentiel pendant cette période particulière.

Déchetterie intercommunale

La Déchetterie intercommunale a pu fonctionner en 2020 pour la quatrième fois durant une année comptable complète.

Les comptes sont équilibrés en ce qui concerne le fonctionnement, hormis les excédents de charges dus aux Covid-19.

En 2020, notre Déchetterie intercommunale a recyclé :

139.08 tonnes de carton	64.64 tonnes de ferraille
216.52 tonnes de papier	233.66 tonnes de verres
121.66 tonnes de bois	150.76 tonnes de déchets inertes
174.84 tonnes de déchets encombrants	21.77 tonnes d'électroménager
92.41 tonnes de plastique	16.10 tonnes de PET

EAU

Cours d'eau, rives et ports

Le suivi et l'entretien courant a pu être réalisé par les employés communaux de la Voirie en 2020. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à un prestataire pour ces tâches.

Cela dit, dans le cadre du suivi des zones problématiques, des séances ont eu lieu avec des représentants des services concernés de la Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud et d'un bureau d'ingénieurs compétents dans le domaine.

Un tronçon du cours d'eau Le Greny, en aval du chemin du Martinet, a été examiné et des travaux seront à prévoir en fonction des recommandations des spécialistes.

Les études sur Le Greny et les autres cours d'eau du village devraient être terminées en 2021, en collaboration entre les Communes et les SITSE, avec l'aide des bureaux d'ingénieurs mandatés.

Les travaux à réaliser sur les cours d'eau ont commencé à être suivis depuis 2020 par les SITSE, dans le cadre de la suite de la reprise des collecteurs des eaux claires (EC).

Services industriels de Terre-Sainte et Environs (SITSE)

Le Comité de direction des SITSE s'est réuni à 8 reprises en 2020 pour garantir la gestion optimale des services en relation avec les buts principaux et optionnels des SITSE (eau potable, eaux claires et eaux usées). Vu la conjoncture liée à la pandémie du Covid-19, plusieurs de ces séances se sont déroulées par visio-conférence.

SECURITE

Commission du feu

La participation communale à l'Entente intercommunale du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre-Sainte (SDIS-TS) a diminué de CHF 22'300.00 par rapport au budget 2020.

En 2020, le SDIS a connu 73 interventions (100 en 2019), soit une diminution du nombre d'heures des sapeurs-pompiers de près de 30 % par rapport à l'année précédente.

La pandémie a notamment impacté les sapeurs-pompiers dans le cadre des formations et cours divers dont une partie a dû être annulée afin de respecter les directives fédérales et cantonales.

DICASTÈRE DE PIERRE MAILLEBIAU**ASCOT / CESCOT / AJET / CULTURE****ASCOT**

Pierre Maillebiau est le délégué de la Municipalité auprès du Comité de direction de l'ASCOT, soit le pouvoir exécutif de l'Association.

Au sein du Comité de direction, il est notamment membre de la Commission des transports et de la Commission restaurants.

Depuis le 1er janvier 2010, Commugny fait partie de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte), regroupant les neuf Communes de notre région. Cette nouvelle entité remplace et réunit l'AIIP et le Conseil exécutif de l'Arrondissement scolaire secondaire. L'ASCOT a été créée afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi scolaire vaudoise (LS). Elle s'adapte aujourd'hui au nouveau cadre légal (LEO et RLEO) lié à l'introduction du Concordat intercantonal HarmoS.

Le Comité de direction a présenté les comptes 2020 au Conseil intercommunal de l'ASCOT lors de la séance du 19 mai 2021.

Les écoles ont bien évidemment été touchées par la pandémie du Covid-19.

Les principaux effets sur les comptes de l'ASCOT correspondent à des économies, car l'exercice 2020 est nettement inférieur au budget 2020 (voir le tableau ci-dessous). Ils sont dus à l'annulation des camps, voyages d'études, sorties de classe, fête des promotions et autres activités majoritairement annulées.

ASCOT 2020	Montants en CHF		
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
A charge des communes	9'721'451	11'436'515	9'987'930
Enseignement primaire* - 51	5'476'430	6'430'140	5'611'974
Enseignement secondaire* - 52	4'245'021	5'006'375	4'375'956
*dont ARSCO SA (511.3162 et 521.3162)	5'332'586	5'730'900	5'182'827
<i>Dépenses totales</i>	<i>9'932'255</i>	<i>11'690'375</i>	<i>10'395'404</i>
<i>Enseignement primaire - 51</i>	<i>5'645'391</i>	<i>6'583'465</i>	<i>5'884'339</i>
<i>Enseignement secondaire - 52</i>	<i>4'286'863</i>	<i>5'106'910</i>	<i>4'511'064</i>

Depuis 2010, une seule Association réunit la gestion et le financement des périscolaires primaire et secondaire. Cependant, pour le Plan comptable cantonal, les deux exercices sont toujours séparés dans les chapitres 51 et 52 dans les comptes de l'ASCOT et dans les comptes communaux.

Enseignement primaire

Le périscolaire primaire concerne les élèves de 1P à 8P. L'ASCOT prend en charge, notamment, le sport scolaire facultatif, les devoirs surveillés, les courses d'école et camps verts, les activités culturelles, etc. Les coûts du périscolaire sont divisés entre les 9 communes selon une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants et le nombre d'élèves de chaque village (50% - 50%).

Commune de Commugny

Enseignement primaire - 51	Montants en CHF		
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Dépenses totales	5'645'391	6'583'465	5'884'339
A charge des communes	5'476'430	6'430'140	5'611'974
Pour Commugny :			
- Contribution	837'909.00		840'815.70
- Effectif	213		204
- Coût par élève	3'933.85		4'121.65

Enseignement secondaire

Comme pour l'enseignement primaire, Commugny travaille avec les autres Communes de Terre-Sainte. Actuellement, les élèves du Secondaire, 9S à 11S HarmoS, fréquentent le Collège des Rojalets. Les 1P à 6P sont dans les villages et les 7P et 8P au Collège Necker. Le périscolaire secondaire comprend les mêmes types d'activités que celui du Primaire.

Il existe un restaurant scolaire sur chaque site, au Chaucey et aux Rojalets. Les repas sont confectionnés au restaurant scolaire des Rojalets, pour les deux restaurants.

Enseignement secondaire - 52	Montants en CHF		
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Dépenses totales	4'286'863	5'106'910	4'511'064
A charge des communes	4'245'021	5'006'375	4'375'956
Pour Commugny :			
- Contribution	708'428.70		705'429.20
- Effectif	89		81
- Coût par élève	7'959.85		8'709.00

CESCOT

En tant que membre du Comité de direction de l'ASCOT, Pierre Maillebiau est un membre de droit du Conseil d'Etablissements scolaires de Terre-Sainte, qui compte 36 membres.

Ces 36 membres se répartissent en 4 groupes :

- des représentants des Etablissements scolaires primaire et secondaire,
- des représentants des Autorités politiques en charge du scolaire,
- des représentants des parents d'élèves, élus par leurs pairs (tous les 3 ans),
- des représentants de la société civile en relation avec le monde scolaire.

En 2020, cette Assemblée, qui n'a pas de pouvoir délibératif, mais qui a un rôle de forum relais dans le cadre de la vie autour des Etablissements scolaires primaire et secondaire de nos neuf Communes, s'est réunie une seule fois, en raison des conditions sanitaires.

A cette occasion, les membres du CESCOT ont pu découvrir les porteurs du groupe « Live4nature », composé d'élèves du Secondaire qui cherchent à être une force de proposition pour soutenir des projets écoresponsables.

AJET**Accueil de jour des enfants**

Pierre Maillebiau est le délégué de la Municipalité auprès du Comité de direction de l'AJET, soit le pouvoir exécutif de l'Association.

Commugny fait partie de l'AJET (Association pour le Réseau d'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte), regroupant les neuf Communes de Terre-Sainte, Association existant depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le Comité de direction a présenté les comptes 2020 de l'Association au Conseil intercommunal de l'AJET lors de la séance du 20 mai 2021.

AJET – 710.3525		Montants en CHF	
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
A charge des communes	4'532'108.66	5'308'005.00	3'937'152.14
Pour Commugny :			
- Contribution totale	649'490.14		584'386.68
- Contribution UAPE	218'878.79		246'313.87
- Effectif UAPE	76		109
- Coût par enfant	2'879.98		2'259.76
- Contribution Coppalines	166'485.16		160'986.49
- Effectif Coppalines	17		16
- Coût par enfant	9'793.24		10'061.65
- Contribution Poussinière	37'879.44		6'976.97
- Effectif Poussinière	0		2
- Coût par enfant	N/A		3'488.48
- Contribution Petits Lutins	66'251.39		28'558.07
- Effectif Petits Lutins	3		2
- Coût par enfant	22'083.79		14'279.03
- Contribution AMF	116'557.29		77'292.70
- Effectif AMF	15		5
- Coût par enfant	7'770.48		15'458.54
- Contribution CAV	4'111.93	inconnus au moment du budget	5'480.10
- Effectif CAV	9		32
- Coût par enfant	456.88		171.25
- Contribution Easy Kids	0		1'970.58
- Effectif Easy Kids	0		0
- Coût par enfant	0		0
- Contribution CJLT (Baraka)	39'326.14		56'807.90
- Effectif CJLT	31		35
- Coût par enfant	1'268.58		1'623.08

Depuis 2015, l'AJET regroupe les AMF (accueillants en milieu familial, auparavant connus sous la dénomination « mamans de jour »), les UAPE et la crèche-garderie « Les Coppalines ». De nouvelles structures ont rejoint l'AJET par la suite, soit la crèche-garderie « La Poussinière » de Crans, ainsi que le CAV (Centre d'animation et de vacances proposant des activités sur 4 semaines de vacances scolaires) et la crèche-garderie « Les Petits Lutins ».

Les coûts du pré- et du parascolaire sont divisés entre les neuf Communes selon une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants et le nombre d'enfants accueillis par structure (50% - 50%).

Les différentes structures de l'AJET ont été touchées par la pandémie du Covid-19. Comme pour l'ASCOT, les impacts sur le budget ont généré des dépenses moins importantes que prévu, mais dans des proportions moins conséquentes que du côté du périscolaire.

CULTURE

En 2020, comme vous le savez, nous avons dû renoncer à organiser des manifestations, conformément aux directives sanitaires édictées par la Confédération et le Canton de Vaud et liées à la pandémie du Covid-19.

DICASTÈRE DE HARRY SCHAUB

CONTRÔLE DES HABITANTS / POLICE / ORPC / SOCIAL / SPORT / MANIFESTATIONS / COMMUGNYCATION

Contrôle des habitants et population

Au 31.12.2020, la Commune comptait

2'988 habitants

(en 2019 : 2'959), dont :

1'826 suisses,

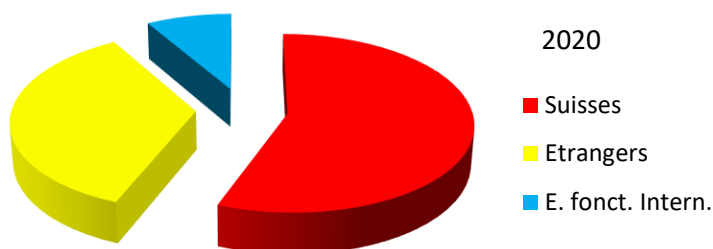
(en 2019 : 1'806) ;

1'162 étrangers, y.c. 276

fonctionnaires internationaux

(en 2019 : 1'153, y.c. 278

fonctionnaires internationaux).



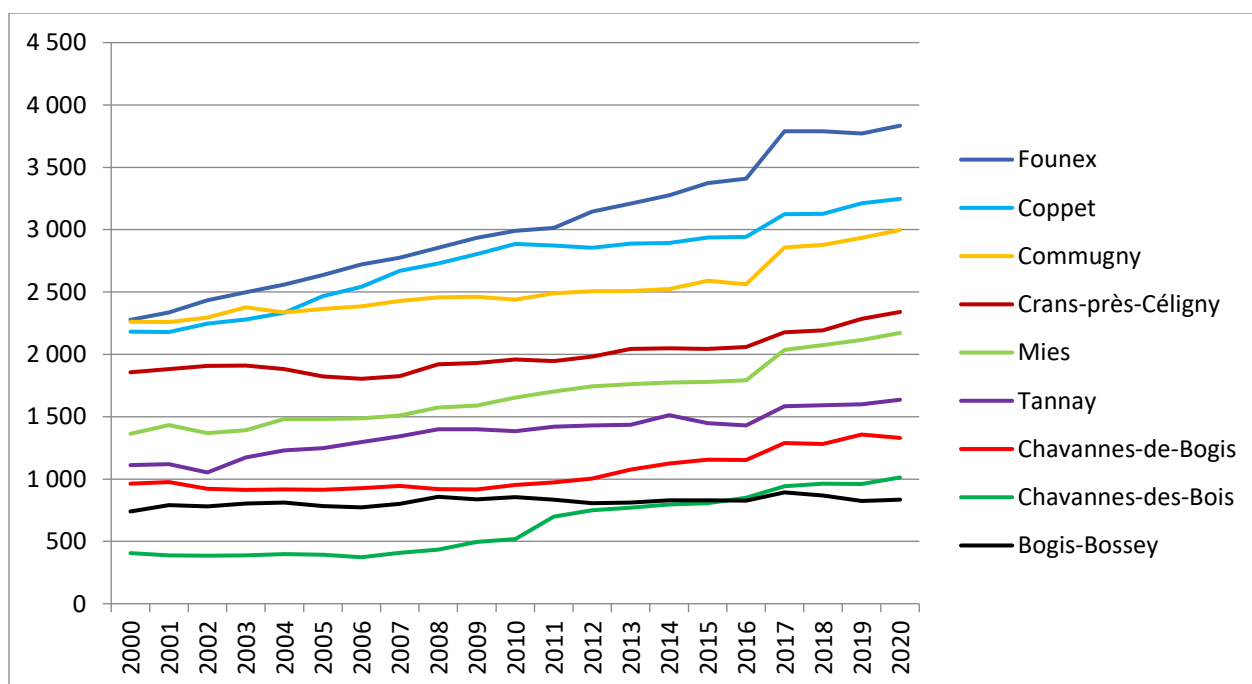
N.B. - Les fonctionnaires internationaux n'ont pas l'obligation de s'annoncer au Contrôle des habitants et donc ce dernier chiffre n'est qu'indicatif.

Parmi les étrangers nous côtoyons 71 nationalités.

Nous comptons aussi environ :

- **58% des actifs qui ont entre 19 à 65 ans,**
- **27% d'enfants et de jeunes (mineurs) de 0 à 18 ans et**
- **15% de la population a plus de 65 ans.**

Evolution de la population à Commugny et en Terre-Sainte, de 2000 à 2020 (SCRIS pop. au 31.12)



POLICE ET SURVEILLANCE

La participation de Commugny aux charges cantonales s'élève à CHF 563'701.00 en légère diminution par rapport au budget.

Il n'y a pas eu de changement au niveau de l'organisation générale et des effectifs. Il faut noter que des unités de la Gendarmerie cantonale sont déléguées parfois aux frontières tessinoises et à l'Aéroport de Genève.

Le poste de Gendarmerie de Coppet fonctionne bien tant au niveau du guichet que des rondes sur le territoire. Il intervient également sur demande de la Municipalité. Le Centre de Bursins envoie également des patrouilles motorisées.

Les gardes-frontières effectuent plus de patrouilles qu'auparavant et se coordonnent efficacement avec la Gendarmerie vaudoise.

L'entreprise SDS (Service de Sécurité) patrouille aussi régulièrement sur le territoire et répond aux besoins spécifiques en fonction de la situation, plus particulièrement pendant les périodes proches des différentes fêtes (Pâques et Noël notamment) et particulièrement cette année de pandémie, pendant laquelle ce service a été mobilisé pour des surveillances accrues en journée.

PROTECTION CIVILE

La participation communale s'élève à CHF 58'735.05, donc en augmentation de 5%. L'ORPC continue les travaux d'aménagement de ses nouveaux locaux de Prangins.

Pour rappel, dans le Canton de Vaud, la Protection civile est organisée au niveau des régions correspondant aux Districts. Chaque Commune est représentée dans l'Association intercommunale et, pour Commugny, M. Harry Schaub est le Délégué au Conseil intercommunal de l'ORPC.

En 2020, 8'772 jours de service ont été effectués, soit : 83 jours l'ont été au profit de tiers, 6'940 jours pour des situations d'urgence dans le cadre de la pandémie, alors que 1'749 jours ont été consacrés à des cours de répétition. Le total des jours est en diminution par rapport aux années précédentes.

Les missions principales de l'ORPC :

- assistance aux personnes,
- protection des biens culturels,
- appui aux organisations partenaires,
- aide logistique,
- remises en état,
- interventions en faveur de la collectivité, et
- transmission des alarmes à la population.

SECURITE SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES

La politique sociale est de la compétence du Canton via des intercommunalités depuis un certain nombre d'années maintenant.

M. H. Schaub représente notre Commune auprès de l'ARAS et de la Fondation de La Côte.

L'ARAS (Association régionale d'action sociale) est l'abréviation commune à toutes les intercommunalités vaudoises en charge du social. Dans le District de Nyon, notre Association intercommunale regroupe donc 47 Communes. Notre Délégué municipal est membre du Conseil intercommunal de l'ARAS. Le travail sur le terrain est assumé par le Centre social régional (CSR).

L'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) chapeaute sept entités régionales, 48 centres médico-sociaux (CMS : celui de Terre-Sainte est basé à Mies) répartis sur tout le territoire cantonal et une unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire / Unité PSPS ainsi encore que 4 services transversaux.

La Terre-Sainte fait partie de la région de l'Ouest du Canton et dépend de la Fondation de La Côte.

Actions dans la Commune

Certaines actions ponctuelles sont tout de même réalisées au niveau communal ou intercommunal :

- à titre préventif avec les communications pour les Aînés en période de canicule (courriers et contacts téléphoniques) ;
- pour organiser des moments conviviaux avec la sortie annuelle ou le repas de Noël des Aînés qui n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en 2020.

Pour les plus jeunes, des actions sont menées plutôt au niveau de la Terre-Sainte, par le biais des Associations AJET et ASCOT ainsi que par le CESCOT.

MANIFESTATIONS

Comme expliqué auparavant, aucune manifestation n'a été organisée pendant l'année 2020.

SPORT

Centre sportif intercommunal des Rojalets

M. H. Schaub est le Délégué municipal auprès du Centre sportif intercommunal des Rojalets qui appartient aux deux Communes de Coppet et Commugny.

Cette entité se réunit pour établir le budget et préparer les comptes annuels ainsi que pour le suivi du fonctionnement de cette entité.

Le personnel du Centre sportif entretient prioritairement les terrains du site des Rojalets, qui appartiennent au Centre sportif intercommunal, mais aussi le terrain de football situé au Chaucey et propriété de la Commune de Coppet.

Commugny, ainsi que Founex et Mies, profitent des connaissances de ces mêmes collaborateurs, ainsi que de certaines machines spécialisées, pour des interventions ponctuelles, comme au Parc Marguerite pour Commugny.

COMMUNICATION

La Municipalité communique de différentes manières auprès des habitants de Commugny ou d'un public plus large selon les besoins :

- par le pilier public pour les avis officiels et décisions devant être communiquées au public,
- par le site internet communal,
- par voie de tout-ménage (avis importants, notamment pour des perturbations dans le cadre de travaux routiers, informations récurrentes concernant les nuisances sonores, la taille des haies, etc.),
- par le journal communal *Commugnycation*,
- par affichage de panneaux sur site.

Le site internet communal permet d'accéder à différentes informations sur le village (informations d'actualités, généralités sur Commugny et ses environs, disponibilité des deux cartes journalières CFF communales, etc.) ainsi qu'à des formulaires de demandes (formulaires utiles pour des démarches auprès du Contrôle des habitants, pour les avis d'enquêtes, pour une demande de subvention à l'achat d'un abonnement de transports publics, etc.) ou à des documents émis par la Municipalité et le Conseil communal.



Éditorial

Le coronavirus COVID-19: un mauvais souvenir?

Mi-mars dernier, notre vie quotidienne a été bouleversée. Le monde entier n'avait pas connu de crise de cette ampleur depuis des décennies. La pandémie nous est « tombée dessus » et personne n'était préparé à faire face à ce type de fléau.

La Municipalité espère que vous, habitants, n'avez pas été trop touchés par le coronavirus COVID-19, dans votre santé et dans votre vie en général.

Nombre de bénévoles, membres de la famille, voisins, amis, connus et inconnus, ont donné du temps, des soutiens, du soutien sous toutes sortes de formes afin que ceux qui étaient seuls ne soient pas isolés. Merci à eux ! Du côté de la Commune, en liaison avec le GMS, nous avons appelé nos Aînés pour prendre des nouvelles, nous leur avons écrit pour leur transmettre les informations utiles, dans un premier temps. Ensuite, grâce à une magnifique équipe de bénévoles très organisées, nous avons pu assurer des livraisons auprès de certains Aînés qui en avaient besoin. Et en parallèle, les collaborateurs de la Voie recrutaient les déchets destinés à la déchetterie. Merci à eux aussi !

Mais la gestion de cette crise impliquait aussi des décisions moins « populaires » : fermer le Parc Marguerite, fermer au public le bâtiment qui abrite l'Administration, restreindre et réguler de manière importante l'accès à la déchetterie (qui n'a jamais été fermée), rappeler à certains usagers des routes et chemins communaux les consignes de sécurité sanitaire édictées par la Confédération et le Canton de Vaud. Depuis la mi-mai et les premiers allègements, nous avons ouvert en fonction des nouvelles consignes et des conditions imposées.

L'Administration n'est accessible, encore aujourd'hui, que sur rendez-vous et le Parc Marguerite peut à nouveau être fréquenté mais dans un horaire limité à la journée.

Dans tous les cas, chers habitants, soyez assurés que la priorité de la Municipalité a toujours été la santé publique. Nous avons fait au mieux en fonction des moyens à disposition et des compétences légales qui sont les nôtres. Nos réponses n'ont certainement pas été parfaites, nous ferons un bilan de cette crise dans quelques temps, mais comme toutes les autorités à tous les échelons, nous avons dû avancer parfois en tâtonnant puisque beaucoup était à inventer.

Merci à tous d'avoir participé à l'effort nécessaire durant la crise du printemps !

Gardons à l'esprit cependant que le virus est toujours là et que nous devons rester vigilants, pour les autres et pour nous. Pour le voisin et pour notre famille, pour nos collègues et pour les équipes soignantes, que ce soit à l'hôpital ou à la maison de retraite.

Cette année, pas de festivités villageoises, mais rappelons-nous la devise de la Suisse : « Un pour tous et tous pour un ». En étant prudent vis-à-vis de l'autre, je le suis pour moi.

Chers habitants, nous vous souhaitons que le second semestre de 2020 soit plus serein et heureux pour tous.

Océane Decort



DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Commugny – Tannay – Chavannes-des-Bois

PLAN D'URGENCE INTERCOMMUNAL : COVID-19 / CORONAVIRUS

En fonction de l'évolution des mesures de protection de la population édictées par le Conseil fédéral en date du 18 octobre, les Ordonnances fédérales diverses (OFSP, OFEV et OFROU) et selon les Arrêtés du Conseil d'Etat vaudois, depuis le début de la pandémie.

Etant donné :

- la forte hausse de contaminations ;
- une pandémie toujours présente ;
- et une surface de notre déchetterie permettant d'accueillir un nombre certain d'usagers en respectant les directives de sécurité sanitaire.

Le Conseil fédéral a durci les mesures concernant les rassemblements dans les espaces publics, avec une entrée en vigueur le lundi 19 octobre. En cette période d'effort demandé par nos Autorités, nous devons respecter le nombre maximum de 30 personnes présentes simultanément sur le site ainsi que les directives destinées aux centres de tri.

Raison pour laquelle les Municipalités sont obligées de continuer à imposer un maximum de 12 véhicules en même temps sur site, avec au maximum 2 personnes par véhicule.

- les règles d'hygiène et de distanciation physique restent valables ;
- le port du masque est **OBLIGATOIRE** ;
- les demandes de l'OFEV de garder les déchets non périssables à la maison restent également valables.

Les trois Municipalités remercient les usagers de respecter ces directives. Nous avons encore besoin de la collaboration et de la solidarité de tous pendant les mois à venir.

Les Municipalités de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois – 20 octobre 2020

COMMUGNYCATION

En 2020, la Municipalité n'a malheureusement pu éditer que deux numéros du Journal communal *Commugnycation*.

Commission intercommunales rattachées au Pot commun

Les financements gérés par le « Pot commun » des Communes de Terre-Sainte en matière de subventions à des activités sportives, culturelles ou à des projets institutionnels sont discutés au sein des Commissions des sports et culturelle. La Commission intercommunale de police et sécurité fonctionne différemment, elle n'octroie pas de subvention.

M. H. Schaub représente Commugny au sein de la Commission intercommunale des sports. Pour cette législature, la Présidence est assurée par M. Vincent Quadri, Municipal de Chavannes-des-Bois, et les séances se tiennent à la Maison de Commune de Chavannes-des-Bois.

Cette Commission, rattachée au Pot commun, se réunit pour préparer le budget et les comptes ainsi que pour échanger sur la vie sportive existante dans nos Communes de Terre-Sainte. C'est auprès de cette Commission que nos associations sportives peuvent s'adresser pour une demande de soutien.

En 2020, les membres de cette Commission n'ont pu siéger qu'une seule fois.

M. H. Schaub est le Délégué municipal auprès de la Commission intercommunale de police et sécurité. Pour cette législature, la Présidence est assurée par M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies.

Avec ses collègues des autres Communes de Terre-Sainte (sans Crans, qui est membre de Police Nyon Région), ils se rencontrent normalement tout au long de l'année (pas de séance en 2020 à cause de la pandémie) avec les représentants de la Gendarmerie, des Gardes-frontières, de la Police des CFF et de SDS, afin de faire le point sur les questions de sécurité concernant nos Communes et notre région.

3. CONCLUSION

La fin de la législature 2016-2021 aura été marquée par la pandémie du Covid-19 et la crise mondiale que cette maladie a généré. Crise sanitaire, mais aussi économique et sociale.

Au niveau de la Commune, la pandémie a impacté le fonctionnement de notre Administration et de tous les Services communaux.

Dès le vendredi 13 mars, les membres de la Municipalité avec la Secrétaire municipale et l'Adjoint administratif, préparaient la mise en route du plan de continuité de l'administration (PCA), outil de gestion de crise à l'usage des communes vaudoises. Le type de crise correspondant à la pandémie a surpris les autorités à tous les niveaux, en Suisse comme ailleurs dans le monde.

Dans l'ordre des priorités, il fallait assurer la protection de la population, le fonctionnement de l'Administration par le biais notamment de la protection des collaborateurs communaux – au travers de l'application des règles de protection de l'OFSP – et le maintien des seules prestations communales considérées comme essentielles par le Canton.

Après les deux mois de semi-confinement, l'administration a pu à nouveau accueillir le public – sur rendez-vous uniquement – et reprendre ses activités « normales » mais dans le cadre des contraintes sanitaires et du retard pris par toute la chaîne de fonctionnement administratif du Canton et de la Commune, d'une part, ainsi que par les prestataires et fournisseurs, d'autre part.

Du côté de la Municipalité, plusieurs quarantaines ont dû être respectées par les membres du collège mis en situation potentiellement à risques à quelques reprises, mais sans avoir à être tous impactés en même temps. Des périodes d'isolements ont également touché certains, atteints par la maladie. Cependant, la Municipalité a toujours réussi à maintenir les échanges nécessaires pour garantir les discussions et décisions à prendre pour garantir le fonctionnement de la Commune. Ces circonstances compliquées n'ont pas entamé l'engagement des membres de l'Exécutif, même si le fonctionnement et les échanges à distance ne facilitaient pas la gestion de crise à assumer.

Du côté des projets, du retard a forcément été pris, notamment dans la mise en œuvre des phases du *Plan des circulations et des déplacements* : le chantier prévu pour la fin de la réfection et des réaménagements de la RC2-B-P, soit la partie de la route de Divonne en localité, n'a pas pu démarrer en 2020 encore. La phase suivante, soit le traitement de la Vy-des-Mores, a également pris du retard et le projet « sur le papier » n'a pas pu être présenté à la Commission des routes en 2020 (à bout touchant ce printemps 2021, il pourra être repris par la nouvelle Municipalité dès l'été).

La révision du Plan d'affectation communal a aussi souffert dans son avancée, ne permettant pas à la Municipalité d'envoyer le projet à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en 2020, pour la phase de l'examen préalable.

Si le revêtement de sol de la salle communale, partie salle Meyer, a pu être complètement refait à l'automne, d'autres travaux prévus pour nos bâtiments ont malheureusement dû être repoussés.

Sur le plan financier, le budget prévisionnel laissait apparaître un excédent de charges conséquent pour 2020. Finalement, l'impact des charges péréquatives en provenance du Canton, même s'il reste important, s'est révélé bien inférieur aux chiffres annoncés à l'automne 2019. Cependant, des rentrées fiscales inférieures aux prévisions ne permettent pas à notre Commune de boucler un exercice 2020 sans un excédent de charges.

2020 et après

Les impôts sur le revenu, sur la fortune et les impôts à la source, notamment, ont baissé par rapport à ceux de 2019 (2020 : CHF 13'058'356.64 au lieu de 2019 : CHF 13'710'737.51).

Le plafond d'endettement avait été conçu en intégrant les investissements prévus pour la législature et les excédents de charges des comptes de fonctionnement avec un taux d'imposition de 57 points, soit celui de 2016.

La marge d'autofinancement (CHF -478'915) est largement insuffisante pour couvrir les investissements (CHF 920'812). Il sera donc nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour les futurs préavis nécessitant des financements.

A fin 2020, Commugny a une dette de CHF 3 millions, sous forme d'emprunt à terme fixe (ATF). Pour rappel, depuis un certain nombre d'années, les investissements ont été payés par le biais des liquidités, donc sans passer par l'emprunt. En regard des deux plus gros investissements récents que sont notre participation à la construction de la Déchetterie intercommunale (CHF 1'942'960.19 dont 53% étaient à la charge de Commugny) et les réaménagements de la zone de sport et loisirs attenante au Centre scolaire, soit la réalisation du Parc Marguerite (CHF 1'625'118.15), cet ATF ne met pas en péril la situation financière de Commugny. Le Plafond d'endettement voté en début de législature, soit à l'automne 2016, a donc été entamé sur la fin de la législature (3 millions sur les 25 millions prévus).

Les résultats financiers parlent d'eux-mêmes : l'excédent de charges s'avère moins important que prévu pour 2020, mais ce résultat négatif, et notamment le manque de recettes en termes d'impôts, est un signal à ne pas ignorer.

En conclusion, la Municipalité sortante remercie tous ceux qui ont œuvré, pendant cette législature 2016-2021, pour le bien de la Commune, que ce soit à l'interne comme dans le cadre de la bonne collaboration intercommunale. Nous souhaitons que les prochaines autorités, Municipalité et Conseil communal, puissent continuer à réaliser les projets qui doivent nous permettre à tous de vivre bien ensemble, dans notre village et dans notre région.

La Municipalité

Commugny, le 31 mai 2021